Centre d'Etude
pour la Prévention de l'Incendie

CEPI INFORMATIONS

N° 21 – Février 2015

EDITO

Banda Aceh , de la catastrophe à la prévention…

Il y a 10 ans, un tsunami meurtrier frappait les côtes et les îles de l'Asie du Sud-Est. **Le 26 décembre 2004**, après un séisme de magnitude 8,6 sur l'échelle de Richter en plein océan, au large de Sumatra, plusieurs vagues déferlaient sur les côtes. Certaines atteignaient 35 mètres de hauteur. L'Indonésie, le Sri Lanka, la Thaïlande, l'Inde, les Maldives et la Malaisie seront fortement touchés. Plus de 220.000 personnes perdront la vie. L'océan indien était équipé d'un système d'alerte installé sur les côtes. L'absence de stations de contrôle en mer n'a pas permis de prévenir de l'arrivé des raz-de-marée. Le monde entier a découvert la catastrophe et l'importance des dégâts grâce à des images amateur tournées par des touristes, avant que les journalistes n'arrivent sur place.
Dès le 27 décembre, plusieurs pays, dont la France, enverront des secours humains et matériels. Des équipes spécialisées seront dépêchées sur place pour apporter de l'aide aux autorités dépassées. Les conditions sanitaires sont difficiles, beaucoup craignent des épidémies. Certains rescapés parviendront à retrouver leurs proches, les touristes se rassembleront dans des centres internationaux pour tenter de rentrer chez eux. Selon un bilan de l'ONU établit un an après, le tsunami a fait **223.492 victimes et 1,69 millions de personnes ont été déplacées**.

Suite de l'édito, page suivante.

Président du CEPI

Vos contacts :

Anne-Sophie BRASSIER	(anne-sophie.brassier@ui-normandie.org)
Laure TANKÉRÉ	(laure.tankere@ui-normandie.org)
Murielle LEBEL	(murielle.lebel@ui-normandie.org)
Victor PERDRIX	(victor.perdrix@ui-normandie.org)

SOMMAIRE

Edito	1-2
Un peu d'histoire	4
Humour	5
Travaux de la profession	6
Point de vue sur le sujet	13
Ça bouge	22
Actualités : les sinistres notables	31
Actualités : les exercices intéressants	38
Les nouveaux textes	52
Les nouveaux documents	54
Des nouvelles du SDIS 76	59
Des partenaires à la page	61

CEPI informations

Responsable
de la Publication :
Muryelle LEBEY

Impression :
CEPI

26, Rue Alfred Kastler
B.P. 339
76137 Mont-Saint-Aignan
Cedex

SUITE DE L'EDITO

Il y a 10 ans, un tsunami meurtrier frappait les côtes et les îles de l'Asie du Sud-Est. **Le 26 décembre 2004**, après un séisme de magnitude 8,6 sur l'échelle de Richter en plein océan, au large de Sumatra, plusieurs vagues déferlaient sur les côtes. Certaines atteignaient 35 mètres de hauteur. L'Indonésie, le Sri Lanka, la Thaïlande, l'Inde, les Maldives et la Malaisie seront fortement touchés. Plus de 220.000 personnes perdront la vie. L'océan indien était équipé d'un système d'alerte installé sur les côtes. L'absence de stations de contrôle en mer n'a pas permis de prévenir de l'arrivé des raz-de-marée. Le monde entier a découvert la catastrophe et l'importance des dégâts grâce à des images amateur tournées par des touristes, avant que les journalistes n'arrivent sur place.
Dès le 27 décembre, plusieurs pays, dont la France, enverront des secours humains et matériels. Des équipes spécialisées seront dépêchées sur place pour apporter de l'aide aux autorités dépassées. Les conditions sanitaires sont difficiles, beaucoup craignent des épidémies. Certains rescapés parviendront à retrouver leurs proches, les touristes se rassembleront dans des centres internationaux pour tenter de rentrer chez eux. Selon un bilan de l'ONU établit un an après, le tsunami a fait **223.492 victimes et 1,69 millions de personnes ont été déplacées**.
L'Indonésie est le pays qui a payé le plus lourd tribut lors le tsunami, dans l'océan indien. La ville de Banda Aceh notamment avait été rayée de la carte: **11 minutes** après le séisme, elle était frappée par le tsunami dont les vagues atteignaient de **13 à 23 m de haut** selon les endroits. Ce fut la zone la plus dévastée par les vagues géantes, parce qu'elle était la plus proche de l'épicentre. Sur les 400 000 habitants de cette ville, **100 000** auraient trouvé la mort. Pas une maison n'a résisté à la grande vague, un des deux ponts a été détruit.

Banda Aceh avant et après le tsunami (contribution Digitalglobe)

Grâce à l'aide internationale, elle a pu être reconstruite. Dix ans après, plus aucune trace de la catastrophe n'est visible. Mais une fois par an, à l'approche de la date anniversaire, les enfants effectuent un exercice et se mettent dans les conditions d'un séisme violent. Certains enfants jouent les blessés, d'autres les prennent en charge. *"Si le tsunami s'était produit il y a dix ans, un jour d'école, tout le monde aurait été emporté"*, affirme une institutrice. Une deuxième sirène retentit, celle-ci prévient que les vagues approchent. Les enfants courent vers un point haut. *"Nous faisons juste semblant, mais si ça se passe vraiment, il faudra savoir quoi faire"*, explique un enfant Partout en ville, des systèmes d'alerte ont été mis en place et des refuges construits. Mais lors des précédents exercices d'alerte, les autorités ont pu se rendre compte que les habitants n'utilisent pas ces infrastructures. Ils préfèrent fuir. *"Ils sont toujours traumatisés par le tsunami de 2004. Donc, il faut petit à petit faire entrer ça dans les mœurs, et les convaincre que ce bâtiment est fait pour eux, pour qu'ils puissent évacuer vers le haut"*, déclare la responsable du programme local d'évacuation. Sur la côte, de puissantes sirènes ont été dressées tous les deux kilomètres. Pour la première fois, elles ont retenti le 26 décembre 2014, à l'heure à laquelle le tsunami frappait la ville voilà dix ans!

Un exemple pour nous en ce début d'année 2015, frappé par la morosité ambiante: nul n'est à l'abri d'une catastrophe majeure, mais avec de la volonté, on peut toujours s'en relever; d'autre part, la prévention sous toutes ses formes peut en limiter les impacts!

UN PEU D'HISTOIRE

BOPHAL trente ans après, des chiffres et des hommes!

Il y a maintenant trente ans, l'explosion d'une usine de produits chimiques à Bhopal, dans le nord de l'Inde, provoquait la mort de milliers de personnes. L'accident est l'une des plus graves catastrophes industrielles de l'histoire. Dans la nuit du 3 décembre 1984, une explosion détruisait le réservoir d'une usine de fabrication de pesticides, filiale de la firme américaine Union Carbide, dans la ville de Bhopal.

Un nuage toxique se répandait sur cette cité industrielle du nord de l'Inde, peuplée de 800 000 personnes. Les quelques 40 tonnes de gaz toxique envahissaient les alentours du site, à 25 kilomètres à la ronde, touchant en premier lieu le bidonville de Khasi Camp, où les populations les plus pauvres sont agglutinées.

Un premier bilan officiel, établi quelques mois après l'accident, fait état de 3 828 morts, un chiffre relevé à 7 575 en 1995. Plus de 15.000 sont décédées par la suite de maladies liées à l'inhalation du gaz. Jusqu'à 800.000 ont été affectées d'une façon ou d'une autre, selon des chiffres officiels (ICMR).

Trente ans plus tard, sur le site de l'usine, les nappes phréatiques sont toujours contaminées.

Depuis l'accident, les problèmes de santé des habitants restent prégnants : le taux de mortalité infantile atteint des sommets, de nombreuses personnes souffrent d'anémie, de maladies de la peau, voire de cancers...

Trente ans après, les traces sont mieux que jamais présentes... "Près de 20.000 tonnes de déchets toxiques reposent à ciel ouvert, présentant un danger sanitaire pour la population, personne ne s'interroge aujourd'hui pour savoir comment se débarrasser des produits chimiques toxiques", déclarent les associations de défense des victimes.

L'accord signé par le gouvernement en 1989 s'est conclu par le versement de 470 millions de dollars d'indemnisation, en échange de l'abandon de poursuites pénales. Mais les victimes semblent avoir été oubliées: "Premlata Chaudhary, 67 ans, qui souffre de problèmes respiratoires et de l'estomac, a obtenu une indemnisation de 25.000 roupies (406 dollars), 15 ans après l'accident".

Des centaines d'habitants de cette ville du centre du pays, dont des survivants de la catastrophe, ont défilé dans les rues lors d'une visite du ministre de l'intérieur, coïncidant avec la Journée mondiale de l'environnement et ont demandé que le site de l'usine de pesticides qui recèle encore des déchets toxiques depuis le drame de 1984 soit définitivement nettoyé.

A quelques jours du 30e anniversaire, une usine des environs de la ville indienne a laissé échapper du gaz (sans doute au chlore) semant la panique parmi les riverains, ont indiqué les autorités indiennes. Au moins 41 personnes, toutes des ouvriers de l'usine, ont été hospitalisées, souffrant de détresse respiratoire!

UN BRIN D'HUMOUR

Maître Touchard, huissier,
constata l'absence de trappe de désenfumage.

TRAVAUX DE LA PROFESSION

16/10 L'UIC a participé aux 6èmes Assises Nationales des Risques Technologiques

Elles se sont tenues le 16 octobre à Douai en présence de 750 personnes.
Organisées autour de deux plénières dont les thèmes portaient sur l'urbanisme et le risques technologiques / simplification réglementaire et sept ateliers dédiés aux sujets : mise en œuvre des PPRT ; communication et populations ; facteurs sociaux organisationnels et humains ; évaluation de la réglementation ; nouvelles énergies et risques ; canalisations et réseaux ; risques émergents.
Ces rencontres ont donné la parole à différents intervenants, dont des industriels de la chimie, et notamment : Jean-François Lechaudel - Coordinateur risques technologies chez Total, Gérard Renoux - Directeur industriel chez Lubrizol France, Frank Garnier - Président de Bayer en France, Alain Devic - Président du groupe de travail simplification de la réglementation du CNI et ancien président de l'UIC.
Si les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ont occupé une bonne place aux Assises, de nouveaux sujets ont été traités avec les risques émergents (perturbateurs endocriniens, nanomatériaux) et la simplification.
Concernant la simplification, un point a été fait sur le régime de l'Enregistrement (« E ») qui représente plus de 30 % des dossiers déposés par les entreprises. Par ailleurs, un premier bilan de l'expérimentation « autorisation unique ICPE » a été dressé dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement : cette expérimentation ne porte seulement que sur quelques régions volontaires. 38 dossiers ont déjà été déposés dont 10 en Franche-Comté, 10 en Picardie, 14 en Champagne-Ardenne… Si la majorité des demandes sont relatives à des projets d'installations d'éoliennes ou de méthanisation, 17 projets impliquent les ICPE dont un projet sur la fabrication de produits chimiques organiques de base (différentes rubriques concernées). Ce premier retour est positif (coordination du dossier assuré, complétude du dossier effectuée très en amont du processus…) et demande à être consolidé dans les mois à venir pour conclure sur l'efficacité du dispositif.
Source UIC Nationale.

19/11 JOURNEE UIC-BARPI MISE EN PLACE D'UNE CULTURE SECURITE / PARTAGE DE REX SUR ACCIDENTS INDUSTRIELS

Le 19 novembre dernier, l'UIC a organisé avec le BARPI (Bureau d'Analyse et de la prévention des Risques Technologiques) en partenariat avec l'UFIP (Union Française des Industries Pétrolières) et le GESIP (Groupe d'Etude et de Sécurité des Industries Pétrolières et Chimiques) une journée sur le thème « Mettre en place une culture sécurité / Partager les retours d'expériences sur des incidents industriels ». Ce colloque très riche en échanges, qui a réuni près de 60 personnes, a été découpé en deux temps :

- la matinée a été dédiée au partage des pratiques de grands groupes en matière de déploiement de culture sécurité ;
- l'après-midi à des présentations d'évènements accidentels.

Pour rappel l'ICSI (Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle) donne la définition suivante de la culture sécurité : **La Culture sécurité est l'ensemble des valeurs partagées et des pratiques développées et appliquées par le personnel (management compris) pour maîtriser les risques de leur activité.**

Pour faire évoluer la culture sécurité, l'ICSI a présenté le processus suivant :

1. diagnostiquer le niveau de culture sécurité au sein de l'entreprise,
2. créer une vision de la culture sécurité par la direction,
3. co-construire la culture entre la direction et les salariés,
4. engager les acteurs dans la démarche,
5. pérenniser les nouvelles pratiques.

L'ICSI a insisté sur le fait que la mise en place d'une culture sécurité est évolutive et qu'elle s'inscrit dans la durée. L'étape de diagnostic du niveau de culture sécurité est un point-clef, mais ne constitue qu'une première pierre à la construction d'une véritable culture sécurité partagée à tous les niveaux. Il est par ailleurs important de bâtir le système sur la prévention des accidents graves. Parmi les différents témoignages on retiendra :

- La société EXXONMOBIL a lancé en 2010-2011 un programme d'évaluation de la perception de la culture sécurité à la suite d'une demande portée par une organisation syndicale impliquée dans les travaux de l'ICSI. Il ressort des travaux que, **pour que le dispositif d'évaluation de la culture sécurité soit efficace, il est fondamental de mettre en place un processus initié par les salariés et de préserver la confidentialité des données.**
- BASF a lancé un programme sur la culture sécurité depuis 2008 qui a été déployé de façon mondiale. Depuis 2012 près de 1 200 collaborateurs ont été impliqués dans des ateliers interactifs « Safety Performance Profile » pour progresser sur la sécurité via la proposition d'actions simples adaptées « sur mesure » à chaque site.
- L'ex-groupe RHODIA (membre du groupe SOLVAY) a déployé un programme nommé « VIGILANCE » basé sur quatre valeurs : Etre Rigoureux, Etre Prudent, Agir Responsable et Etre Valorisé. La formation est déclinée pour l'encadrement et pour les opérationnels et comporte entre autre des jeux de rôles et des supports audiovisuels.
- Le groupe ARKEMA décline un programme « Safety Academy ». Sur la base d'un visuel (poster représentant une montagne à gravir, les obstacles à éviter et les outils possibles), les salariés proposent au travers de sessions de sensibilisation d'une durée de trois heures environ des mesures concrètes pour progresser et atteindre « le sommet de la montagne » c'est-à-dire l'objectif de rentrer chez soi sans être blessé au travail.

Le **BARPI** a présenté un **film très pédagogique** sur une fuite de substance toxique, qui sera prochainement disponible en ligne. L'arbre des faits a été reconstitué en séance via un exercice pratique. On note le caractère incontournable des fiches reflexes sur les barrières de sécurité comportant la possibilité de by-pass avec les mesures compensatoires et les procédures d'autorisation associées. Un REX a mis en relief l'importance de disposer de dispositifs et procédures de consignation/ déconsignation adaptés. Enfin la dernière présentation concernait un incendie « peu habituel » d'une cuve de soude à la suite de la chauffe en continu d'une épingle sur un réservoir vide en matériau composite (défaillance sur la mesure de niveau et sur le système de réchauffage).

Source UIC Nationale.

Compte Rendu réunion CEPI du 25/11/2014

Nous étions une trentaine, le mardi 25 novembre à participer à la réunion d'information du CEPI **"Démystifier le risque incendie: l'essentiel à connaitre pour se protéger".** Cette réunion était la dernière de la trilogie mise en place par le CEPI en 2012 pour permettre aux nouveaux chargés de sécurité incendie de reconnaitre les "fondamentaux" et d'aller à l'essentiel dans leur mission. Son thème **"Protection et intervention"** concluait d'une excellente façon ce cycle, nous permettant de voir les applications pratiques en matière de protection des hommes, de l'évolution des matériels et des techniques ainsi que de la formation. Elle nous a permis d'accueillir des spécialistes du sujet:

Franck GAVIOT-BLANC, responsable de la qualification des moyens d'intervention chez **EFECTIS**, venu spécialement de Lyon et **Pascal VAN HULLE**, délégué Régional Normandie/Centre d'**EFECTIS** ont développé les thèmes suivants: "les événements redoutés, explications scientifiques" grâce à une description des nombreux phénomènes , abondamment illustrée par des REX appropriés , ainsi que "les perspectives, en matière de protection des hommes, intervention, formation et projets européens et internationaux en cours" grâce à leur participation active aux instances de développement de la prévention incendie.

Pour sa part, le **Lieutenant Wilfried STEFIC**, Chef du Centre départemental de formation du **SDIS 76**, nous a présenté d'une manière illustrée l'application pratique chez les sapeurs-pompiers dans le cadre des techniques d'intervention, de l'évolution des matériels (tenues, lances...) et de la formation. Il nous a notamment présenté en avant-première le nouveau caisson spécialisé dont vient de se doter le centre de formation à Tourville-la-Rivière.

Cette réunion d'information nous a rappelé que: un petit feu peut-être très dangereux, la ventilation est un élément à bien maitriser, les techniques d'intervention sont en évolution permanentes, la formation de nos équipiers incendie est très importante et enfin qu'il est important de bien choisir les équipements de protection de ceux-ci.

25/11 TRANSAID Exercice grandeur nature à l'ENSOSP

Le mardi 25 novembre 2014 s'est tenu un exercice TRANSAID grandeur nature, à l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) d'Aix-en-Provence. Cet exercice, à l'initiative de l'UIC et organisé en partenariat avec la DGSCGC et l'ENSOSP, a été l'occasion d'illustrer la coopération des secours entre services publics et industriels. Il s'est inscrit dans le cadre de la signature en mars dernier du nouveau protocole TRANSAID et de la publication récente d'une plaquette de communication. C'était la première fois qu'un exercice de cette ampleur était organisé. Les participants à l'exercice (équipes de sapeurs-pompiers en formation, transporteurs et industriels de la chimie) ont pu bénéficier des importantes infrastructures offertes par le plateau technique de l'ENSOSP : branche d'autoroute de 400m, centre de secours, cellule risques chimiques.

Le scénario d'un accident entre deux véhicules transportant des matières dangereuses (le premier de l'acide sulfurique, liquide, le deuxième de l'éthylène gazeux) a permis de mettre en avant les moyens déployés par les services de secours pour protéger les biens et les personnes, l'évacuation d'un blessé, mise en place d'un rideau d'eau pour abattre des vapeurs corrosives, mise en place d'une première rétention sous une fuite constatée et obturation de la fuite, mise en place d'une protection incendie pour la citerne d'éthylène.

Les compétences et les moyens des industriels intervenants aux côtés des sapeurs-pompiers pour les opérations de secours : vidange de la citerne d'acide par l'utilisation d'un équipement complet de dépotage, adapté au produit, contenant une pompe péristaltique, vidange de la citerne d'éthylène par l'utilisation d'une torchère mobile

Les manœuvres se sont succédé de façon à respecter un certain enchainement des opérations : les primo-intervenants se rendent sur les lieux de l'accident, font appel rapidement à la cellule spécialisée. Les besoins techniques de dépotage nécessitent le déclenchement de TRANSAID, permettant de solliciter les industriels qui interviennent ensuite en complément des sapeurs-pompiers, sous l'autorité du Commandant des Opérations de Secours.
L'objectif de cet exercice a été de démontrer, d'une part l'engagement des industriels aux côté de la Sécurité Civile, à travers un travail commun dans la gestion d'une crise et, d'autre part la réelle complémentarité des moyens matériels pouvant être engagés, entre ceux des services de secours et ceux des transporteurs ou des industriels, qui disposent d'équipements très spécifiques, ciblées pour les matières dangereuses.
Source UIC Nationale

AYEZ LE REFLEXE TRANSAID Une nouvelle plaquette pratique

Comme mentionné ci-dessus , l'UICNationale vient publier une nouvelle plaquette TRANSAID intitulée: Ayez le réflexe TRANSAID en cas d'accident de matières dangereuses. Déclinée en sept pages, elle aborde les sujets suivants:
- Qu'est-ce que le protocole TRANSAID ?
- Que faire en cas d'accident ?
- Sapeurs Pompiers et pouvoirs publics, pourquoi utiliser TRANSAID ?
- Comment déclencher TRANSAID ?
- Comment utiliser la base de données TRANSAID ?
- Entreprises , pourquoi adhérer à TRANSAID ?
- Les centres d'appui TRANSAID

Ci-dessous un aperçu de la plaquette.

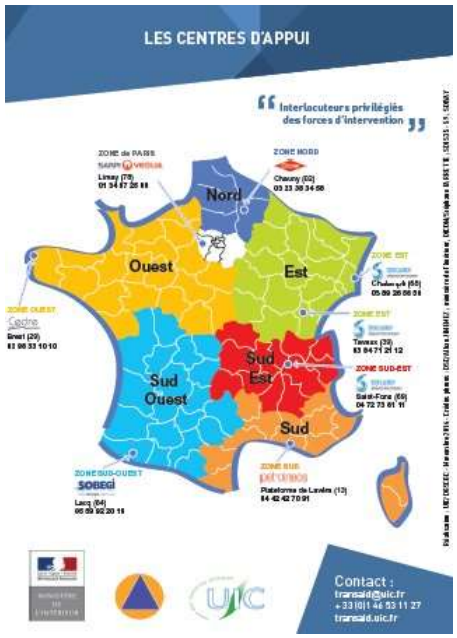

source UIC Nationale

Réunion d'information « Sûreté industrielle »

Le CEPI, en partenariat avec l'UIC Normandie et l'UIMM Haute-Normandie et vous invite, Jeudi 19 Mars 2015 après-midi, à venir assister à la réunion d'information ayant pour thème : "***SURETE INDUSTRIELLE : De la politique d'intelligence économique aux solutions existantes***".

Cette réunion abordera les dispositions techniques, les moyens humains et les mesures d'organisation internes et externes destinées à prévenir les actes de malveillance venant de l'intérieur ou de l'extérieur de l'entreprise, et à atténuer les conséquences des accidents.

Nous avons réuni pour cette occasion des intervenants experts en sûreté industrielle : des institutionnels tels que la CCI Normandie, la DGSI et la Gendarmerie nationale viendront vous présenter l'état de la menace ainsi que les politiques de prévention mises en œuvre ; des industriels viendront partager avec vous leurs retours d'expérience dans le domaine de la sûreté.

Cet après-midi sera conclue par une table ronde vous présentant les actions préventives, curatives et les outils existants en faveur de la sûreté industrielle.

Nous espérons vivement vous compter parmi nous le **jeudi 19 mars,** à partir de 13h30.

POINT DE VUE SUR LE SUJET

04/10 Le nouveau plan antivol voitures, sera-t-il efficace?

Chaque jour, 301 véhicules sont dérobés en France, soit une toutes les cinq minutes.
A cela s'ajoutent les vols d'accessoires qui progressent chaque année (130 000 faits recensés en 2013, en augmentation de 4,5 % par rapport à 2012) et le coût de 1,2 Md€, estimé pour les compagnies d'assurances, lié à ces vols de véhicules et de pièces détachées.
Pour mieux lutter contre le fléau des vols de voitures, le ministre de l'Intérieur, a lancé jeudi un plan gouvernemental regroupant vingt-deux mesures. Elles se veulent autant préventives que répressives ou dissuasives. En voici quelques-unes.
Intensifier l'identification des voitures volées. Avec la mise en œuvre d'un système de traitement centralisé de lecture automatisé des plaques d'immatriculation (Lapi), policiers et gendarmes pourront identifier plus rapidement les véhicules en circulation qui ont été dérobés, après comparaison en temps réel avec le fichier des véhicules volés. Ce système va notamment être déployé autour des zones d'embarquement des ferrys à destination du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest.
Rechercher les véhicules suspects revendus sur Internet. C'est un des points essentiels de ce plan. Le ministre de l'intérieur a annoncé la mise en place de campagnes de surveillance ciblée des sites de vente en ligne. Il s'agit pour les forces de l'ordre d'identifier d'éventuelles filières d'écoulement de voitures et de pièces détachées ou de cibler des particuliers, auteurs de petits trafics.
Mieux détecter les voitures maquillées. Policiers et gendarmes seront désormais équipés de lecteurs électroniques leur permettant d'identifier les numéros de série enregistrés dans l'ordinateur de bord afin de les comparer aux numéros visibles sur le véhicule et ceux inscrits sur la carte grise. « Cela permettra de détecter les numéros qui ont été refrappés ou maquillés, soutient un policier spécialisé. Nous savons que les réseaux de trafiquants font appel à des individus qui sont passés maîtres dans l'art du maquillage des voitures volées. A l'œil nu, il est parfois très difficile de les détecter.
Renforcer le marquage des véhicules de chantier et agricoles. Ce sont deux types de véhicules particulièrement ciblés par les voleurs, agissant souvent pour le compte d'organisations criminelles structurées et implantées dans des pays de l'Europe de l'Est. Les constructeurs d'engins de chantier ou agricoles devront dorénavant marquer ces véhicules d'un numéro de série afin de compliquer leur sortie du territoire. « Jusqu'à présent, nous ne pouvions pas savoir si ces véhicules qui quittaient nos frontières étaient volés ou non, en l'absence de marquage spécifique », souligne un enquêteur.
Classer les pots catalytiques comme produits dangereux. Ces équipements, dont les vols ont explosé depuis environ deux ans, sont très recherchés pour les métaux précieux (or et platine) qu'ils contiennent. Une étude va être lancée pour les intégrer à cette nouvelle classification, afin d'encadrer de manière plus stricte le droit de collecte et de transport.
Alors attention à vos achats, ci-après le palmarès des voitures les plus volées en France.

Palmarès*	Modèle	nombre
1	Smart Fortwo	216
2	BMW X 6	208
3	Renault Twingo 1	180
4	BMW série 1	107
5	BMW série 5	103
6	Citroën DS3	99
7	Renault Mégane 2	90
8	Porsche Cayenne	89
9	Clio3 et Magane 3	85
10	BMW série 3	83

* sur 10 000 voitures volées - source magazine Autoplus

Y a-t-il des fraudeurs dans votre entreprise?

"C'est possible, y'en a qu'ont essayé, ils ont eu des problèmes" répondraient Chevallier et Laspallès. Trêve de plaisanterie, la lecture de l'étude du cabinet d'audit KPMG publiée fin 2013 fait un peu froid dans le dos. Fondé sur l'observation de cas réels de fraude ayant fait l'objet d'investigations entre août 2011 et février 2013 dans 73 pays, elle révèle que 61% des fraudeurs exercent dans l'entreprise victime de la fraude et que 41% d'entre eux y travaillent depuis au moins six ans. La forme de fraude la plus répandue étant le détournement d'actifs (56% des cas). Plus difficile encore à accepter le portrait du délinquant économique moyen: c'est un collaborateur âgé den 36 à 55 ans qui exerce des fonctions d'encadrement parmi les cadres des finances, de la vente ou du marketing. Cerise sur le gâteau, il s'entoure le plus souvent de complices pour commettre ses forfaits...

Drone et surveillance

Pour optimiser le travail de l'agent de sécurité, Securitas, expert en solutions de sécurité basé à Paris, vient de lancer la première offre de sécurisation par drone sur le marché français. Ergonomique, l'appareil se rend à la place de l'agent sur des lieux non accessibles à l'homme à cause de l'éloignement ou de l'exposition à des risques. Il est conçu de façon à éviter les chutes intempestives et d'éviter ainsi de mettre l'agent de sécurité en danger. L'aéronef télécommandé est également autonome et paramétrable avec un logiciel dans lequel les coordonnées GPS sont intégrées pour préparer la mission. L'agent de sécurité a aussi la possibilité d'y installer des caméras thermiques pour effectuer une levée pendant la nuit même avec peu de moyens d'éclairage.
Le service de sécurisation par drone est particulièrement adapté aux sites industriels à haut risque, pétrochimiques et chimiques, sur de gros ensembles tertiaires ou de grands événements.

"Phreaking" les entreprises de plus en plus victimes

De plus en plus de sociétés sont confrontées à des cas de piratage de leur téléphonie. Le nombre de dossiers ouverts à la police pour "phreaking", ou piratage téléphonique qui consiste à utiliser de manière frauduleuse la téléphonie d'une entreprise afin de passer des appels internationaux, a quasiment doublé depuis l'année dernière. Une des dernières entreprises concernées a ainsi perdu 11 millions d'euros. Ces piratages sont le fait de bandes criminelles qui prennent à distance le contrôle des postes téléphoniques d'une entreprise pour pouvoir proposer à des clients de passer des appels internationaux à un tarif plus avantageux.

Méfiez-vous des sites de "trading"

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde contre les sites de "trading" qui proposent des produits hautement spéculatifs. Entre 2009 et 2012, les épargnants ont ainsi perdu 175 MEUR. « GAGNEZ 3 000 EUR PAR JOUR », « Devenez tradeur », « La fortune en un mois ». Ces messages publicitaires de sociétés financières pullulent sur nombre de sites Internet destinés au grand public. Las, derrière ces promesses alléchantes de gains rapides et faciles se cache en réalité une vaste escroquerie menée par le grand banditisme en col blanc. L'Autorité des marchés financiers (AMF), le gendarme de la Bourse, tire aujourd'hui la sonnette d'alarme en lançant une campagne de prévention au slogan choc : « Le risque est au bout du clic ». Pour étayer son propos, l'AMF a mené une enquête approfondie auprès de ces sociétés qui proposent à des particuliers peu aguerris de se lancer dans le jeu très risqué du trading binaire. Et les résultats font froid dans le dos. Entre 2009 et 2012, 13 224 particuliers ont ainsi perdu 175 MEUR en investissant sur ces marchés, soit une perte moyenne de 10 900 EUR par personne. Et près de 90 % des clients qui ont joué à ce jeu dangereux y ont laissé leur chemise. D'autant que, une fois ferré, le client a bien du mal à sortir de l'engrenage infernal. Les sociétés de" trading" l'incitent à remettre au pot pour se refaire : « Les investisseurs persévérants voient leur perte moyenne atteindre 26 745 EUR », souligne l'AMF.

Plus inquiétant, cette étude ne porte que sur les sites les plus « respectables », ceux qui sont autorisés par le gendarme de la Bourse à proposer leurs services en France. De quoi faire redouter à l'AMF que « les montants extorqués soient plus importants encore car bon nombre de sociétés non autorisées à exercer dans l'Hexagone » proposent tout de même leurs services sur Internet. Quant à leurs pratiques, elles sont encore plus discutables, puisque certaines extorquent purement et simplement l'argent de leurs clients trop crédules. Depuis quelques années, le phénomène prend de l'ampleur. La faute pêle-mêle à la crise, à la faiblesse des rendements des placements classiques, comme les livrets, qui ont renforcé l'intérêt des épargnants pour ces produits exotiques. Entre 2013 et 2014, le nombre de plaintes enregistrées par l'AMF a bondi de 20 %. 810 plaintes durant les six premiers mois de l'année. Mais les épargnants ont peu de chances de récupérer leur argent. La plupart de ces sociétés de "trading" sont basées à l'étranger dans des pays qui ne coopèrent pas avec la justice française. « Neuf chances sur dix de perdre son argent » déclarent la directrice des relations avec les épargnants, Nathalie Lemaire, à l'AMF qui s'alarme du développement de ces sites toxiques.

A la question: comment lutter contre la promotion de ces sites financiers?, elle déclare: **"**Nous constatons une accélération de la diffusion de publicités agressives sur Internet vantant ces sites toxiques. On les retrouve souvent sur des médias grand public ou des sites de rencontre. Ils ratissent large pour hameçonner des clients potentiels. Ces sites sont à fuir : d'une part, ces outils financiers à haut risque ne sont pas pour le grand public et, d'autre part, il peut s'agir de vraies escroqueries. Même dans le cas de sites dûment autorisés, l'épargnant a neuf chances sur dix de perdre son argent. Pile vous vous faites escroquer et face vous perdez ! La seule arme, c'est la prévention".

Comment les clients cèdent-ils à ce mirage ? "Les rouages commerciaux des sites opérant sans autorisation sont redoutables. On vous met en confiance avec des sessions de formation en ligne où chaque coup est gagnant avec des comptes de démonstration. On vous assure que vous êtes capable de trader. On offre des bonus, des cadeaux parfois, mais tout cela relève d'une mise en condition et d'une manipulation psychologique. Votre interlocuteur va jouer sur les ressorts de la proximité, de l'intimité, va peu à peu vous tutoyer et va vous convaincre que vous avez la chance de connaître les secrets de la haute finance et que vous appartenez à un petit monde d'élus choisis pour investir".

Qui est visé? **"**Tout le monde ! Des artisans, des commerçants, des femmes au foyer, mais aussi des professions libérales. Et des chômeurs qui parfois s'endettent et se retrouvent dans des situations dramatiques. Mais les épargnants doivent savoir que les variations sur le marché des changes sont difficiles à anticiper. Et plus on trade, plus on accélère ses pertes. Il n'y a pas d'effet d'apprentissage ni d'expérience. C'est un jeu dangereux.

Toute victime veut récupérer son argent. Mais là, tout se complique. Les interlocuteurs ne sont plus joignables et plus aussi aimables. Des pratiques de harcèlement et de chantage sont mises en place. Certains épargnants sont incités à vider tous leurs comptes ou ceux de leurs proches pour se refaire. En vain, car ce sont des arnaques".

Fukushima : l'audition du directeur de la centrale rendue publique

Trois ans et demi exactement après l'accident nucléaire de Fukushima, les mots du directeur de la centrale Masao Yoshida ont été divulgués hier par le gouvernement japonais. Le 11 mars 2011, Masao Yoshida dirigeait les opérations d'urgence engagées dans la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi suite au tsunami qui avait ravagé trois des six réacteurs, entraînant leur fusion. Décédé l'an dernier d'un cancer, il avait été écouté en juillet et en novembre 2011, de même que l'ex-premier ministre Naoto Kan et d'autres membres du gouvernement, afin de clarifier la gestion de la crise. Lors de la catastrophe, alors que trois des six réacteurs étaient en fusion, M. Yoshida était censé exécuter les ordres du quartier général de la compagnie électrique Tepco à Tokyo en dirigeant les équipes de techniciens sur place. Cependant, dans les centaines de pages de ses déclarations, M. Yoshida se plaint d'avoir eu à gérer à lui seul de multiples ordres incohérents, lui venant à la fois de Tepco et du gouvernement japonais lui-même, sans intermédiaires. Une situation qu'il a toujours jugée *« insensée »*. Face à des injonctions qu'il considérait dangereuses, il ne s'est ainsi pas toujours exécuté : par exemple lorsqu'il a continué de faire verser de l'eau de mer sur les réacteurs alors qu'on lui demandait d'arrêter. Une décision qui a sans doute été la bonne, freinant considérablement la fusion des réacteurs. Une telle crise est malheureusement impossible à exclure en France. Les autorités sont d'ailleurs en train de se pencher de plus près sur les différents scénarios d'accidents nucléaires pouvant frapper l'un des 58 réacteurs répartis sur 19 sites dans l'Hexagone. En théorie, les calculs sont plutôt rassurants : un accident grave ne devrait se produire que tous les 100 000 ans. Sauf que ces évaluations ne tiennent compte que des défaillances internes des réacteurs, et pas des causes externes comme les séismes ou les inondations. Des mesures de protection spécifiques sont donc en cours de préparation pour parer à ce genre d'évènement.

Catastrophe de Brétigny: un nouveau rapport contesté par la SNCF...

Photos JRB

Un nouveau rapport sur la catastrophe ferroviaire de Brétigny-sur-Orge (Essonne) a été présenté le mercredi 12 novembre, il met en avant des «insuffisances en matière de prévention des risques qui résultaient de dérives et de désordres plus anciens dans l'organisation du travail» et de «nombreuses fusions et réorganisations qui se sont accompagnées de drastiques réductions de moyens, matériels et humains». Demandé par les élus du CHSCT de l'établissement ferroviaire Sud-Ouest francilien, qui gère la zone de Brétigny, ce rapport dénonce avec des chiffres précis les réductions d'effectifs et la baisse de la qualité du contrôle des voies.

Voici quelques extraits de ce rapport: "sur le secteur de Brétigny, le nombre d'agents en charge de la surveillance des voies a diminué de moitié depuis 2000. Ils étaient 16 à cette époque, 8 en 2012, hors encadrement. En prenant en compte une zone plus large, c'est-à-dire Brétigny, Dourdan et Etampes, les agents étaient 150 en 1985

contre 44 en 2013, soit trois fois moins d'agents en une trentaine d'années" ; "le délai entre le constat d'un problème et la réalisation des travaux. Concernant l'aiguillage de Brétigny précisément, il est apparu dès 2011 qu'il devait être remplacé. Mais le changement était prévu pour... 2016".
De son côté, la SNCF conteste les conclusions de ce rapport. Interrogé, le directeur général délégué de SNCF Infra, la branche de la compagnie ferroviaire en charge de l'entretien des voies, parle de chiffres «très parcellaires» qui «ne prennent pas en compte l'ensemble des agents qui interviennent». Il ajoute que la SNCF est «capable de faire de la surveillance des voies avec des moyens notamment de vidéo installés sur les trains qui nous permettent de surveiller les voies à 160 km/h, à 320 km/h sur les lignes à grande vitesse. On est beaucoup plus efficaces qu'une tournée qui se ferait à 3 km/h». Le déraillement du train Paris-Limoges avait fait sept morts et plusieurs dizaines de blessés le 12 juillet 2013 en gare de Brétigny-sur-Orge.

L'Aquila/Italie : ils n'avaient pas prévu le séisme, sept scientifiques acquittés en appel

Cinq ans après un séisme qui avait fait plus de 300 morts, la Cour d'appel de L'Aquila, dans le centre de l'Italie, a acquitté lundi les sept scientifiques condamnés en première instance à six ans de prison pour «homicide par imprudence». Les sept membres de la commission «Grands risques» (six experts des tremblements de terre et le sous-directeur de la protection civile) étaient alors jugés pour avoir sous-estimé les risques avant le tremblement de terre.
Sans donner d'explication, la Cour d'appel a estimé que les faits ne constituaient pas un délit. La lecture de la décision dans la salle d'audience a été accueillie par des huées du public qui a crié aux magistrats «honte à vous, honte à vous».
Vers un nouveau procès ? Il faudra encore attendre avant de connaître les motifs qui ont poussé la Coup d'appel d'Aquila à acquitter les sept scientifiques puisque les attendus de cette décision ne seront en principe pas connus avant plusieurs mois. Après quoi, le parquet, qui avait pourtant demandé de confirmer en appel les condamnations prononcées en première instance, peut encore saisir la Cour de Cassation.
Le sous-directeur de la Protection Civile est la seule exception à l'acquittement général. Il a été condamné à deux ans de prison pour la mort de certaines victimes tout en étant acquitté pour la mort d'autres victimes. Sans expliquer les motifs à l'origine de cette décision, la cour a de toute manière suspendu la peine.
Un premier verdict dénoncé par les scientifiques: le verdict en première instance avait provoqué un tollé dans la communauté scientifique italienne et internationale qui avait dénoncé «un procès à la science».«Nous sommes profondément préoccupés, ce n'est pas juste la sismologie qui a été jugée, mais toute la science», avait estimé à l'époque Charlotte Krawczyk, présidente du département de sismologie de l'Union européenne des Géosciences (GSU).

Dans la foulée de cette condamnation, le président de la Commission italienne grands risques avait démissionné, estimant que les conditions n'étaient plus réunies «pour travailler avec sérénité». «Il n'est pas possible de fournir à l'Etat des avis sereins, désintéressés et hautement professionnels avec cette folle pression judiciaire et médiatique. Cela ne s'est jamais produit dans aucun autre pays du monde. Cela signifie la mort du service prêté par des professionnels à l'Etat», avait expliqué Luciano Maiani, ancien directeur général du CERN de Genève.
Dans ses attendus publiés en janvier 2013, le tribunal de L'Aquila avait tenu à souligner que «ce n'est pas la science qui a été soumise à un jugement». Les motivations faisaient état de «manquements aux devoirs de prévision et de prévention», d'«affirmations absolument approximatives, génériques et inefficaces», d'assurances rassurantes provenant d'une «mauvaise analyse des risques» qui ont conduit des habitants à rester dans leurs maisons, «alors qu'une conduite plus prudente» aurait permis de sauver des vies. Que faut-il en penser? L'évaluation des risques doit-elle être une science exacte?

Votre région est-elle dangereuse?

A la question "Rouen est-elle à l'abri d'une catastrophe de type AZF?», l'édition WEB du 30 octobre 2014, renvoyait vers le site l'Internaute ou l'on pouvait trouver le classement ci-dessous:
- la Haute Normandie est classée au 5° rang;
- la Basse Normandie est classée au 20° rang.

De quoi faire un peu peur à quelqu'un qui voudrait venir gouter aux verts pâturages de la Normandie pour sa retraite!

copies d'écran site l'Internaute

Souriez, vous êtes filmé!

copie LP

Une information parue dans tous les journaux locaux et internationaux le 21 novembre 2014, montrait preuves à l'appui qu'un bon choix de mot de passe peut faire la différence pour protéger son intimité. Des milliers de vidéos provenant de webcams, de caméras de surveillance ou même de moniteurs bébés au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en France, ont fait leur apparition depuis plusieurs semaines sur Insecam, un site russe enregistré dans un territoire offshore sous administration australienne. Les images de plus de 4500 caméras aux Etats-Unis, 2059 en France et 500 au Royaume-Uni, ont fait leur apparition sur ce site, dont une filmant un parking à Angers, un salon à Aubervilliers ou encore des jardins en Provence. Ce site russe, qui opère depuis un mois, profite d'une défaillance des systèmes de protection ou de l'absence de mot de passe pour accéder à ces images. Il indique aussi où elles sont situées avec une carte Google. Le site classe les images par pays et par appareil. La marque de caméras la plus citée est la chinoise Foscam, suivi par l'américaine Linksys et la japonaise Panasonic. Ses administrateurs se défendent sur la page d'accueil de toute violation de la privée et expliquent vouloir «montrer l'importance des paramètres de sécurité» de nos appareils. Ils insistent surtout sur le fait qu'il suffit de mieux sécuriser ses caméras domestiques afin de faire disparaître la vidéo de leur site. webcams privées. De quoi faire froid dans le dos!

Brûlures, messieurs, attention…

Près de 9000 personnes sont hospitalisées chaque année, et ce pendant 7,5 jours de moyenne. Un quart d'entre elles ont entre 0 et 4 ans et un quart à plus de 50 ans. Les hommes sont les premiers concernés (63%).
Source Institut de Veille Sanitaire.

Ç A B O U G E

Œil de mouche

En s'inspirant d'un œil de mouche, deux chercheurs ont conçu un microscopique objectif d'appareil photo opérationnel sur 180 degrés. Le secret réside dans un capteur photosensible rassemblant 180 microlentilles. Yonnggang Huang (Northwestern University) destine, dans un premier temps, son " œil " électronique à l'endoscopie ou à des **caméras de surveillance** (Nature)

Les camions de pompiers sur les rails...

La société gestionnaire du réseau ferroviaire belge Infrabel a présenté deux nouveaux camions de pompiers à même de circuler tant sur route que sur rail destinés aux interventions sur la liaison ferroviaire du Diabolo, le tunnel sous l'aéroport de Bruxelles-National. Les véhicules, construits pour le compte d'Infrabel pour un coût d'environ 1,5 million d'euros chacun, seront mis à disposition des casernes de Zaventem et Bruxelles. Les deux nouveaux véhicules, de 12 mètres de long pour un poids de 33 tonnes, sont notamment équipés de caméras infrarouges, d'une échelle incendie, d'une autopompe, d'un réservoir d'eau de 2.500 litres, d'un réservoir de mousse de 500 litres et d'une réserve d'air de 90.000 litres. Leur vitesse maximale est de 90 km/h sur route et de 40 km/h sur rail. Chaque camion permet d'embarquer huit hommes dans des conditions optimales de sécurité.

photo Infrabel

La SNCF expérimente des radars anti collision en Normandie

photo SNCF

C'est la nouvelle arme anti collision de la *SNCF. RFF (Réseau Ferré de France)* souhaite expérimenter un nouveau type de systèmes anti-accidents pour les passages à niveau. Alors que de nouveaux radars de feu ont récemment été installés sur des passages à niveau en Seine-Maritime, ces nouveaux dispositifs ne devraient pas verbaliser le conducteur, mais arrêter le train. Le fonctionnement de « ces nouvelles armes » de la SNCF, lui, est simple : lorsqu'une voiture est arrêtée sur les rails, un message est envoyé au conducteur du train, qui peut arrêter sa machine. Cet équipement permettrait de « réduire le risque de collisions de 80 % à 90 % ». Deux régions ont été sélectionnées pour accueillir ces dispositifs : sur les six radars que RFF souhaite installer en 2015, trois se trouveraient en Normandie, sur des passages à niveau réputés dangereux; comme à Pavilly, par exemple, où sept collisions se sont produites en dix ans
À plusieurs reprises, la SNCF a été mise en cause dans des accidents, où des dysfonctionnements dans les capteurs qui permettent de fermer les barrières, seraient à l'origine de graves accidents. En France, en 2013, 148 collisions avec un train ont été dénombrées, avec un triste bilan de 29 morts.

Sécurité aérienne: des boites noires éjectables, oui, mais pas avant 2018...

photo OACI

Perdre les traces d'un avion et de leurs précieuses boîtes noires représente un risque plus élevé en cas de crash en mer. Comme l'ont montré le crash du vol Air France Rio-Paris le 31 mai 2009 et la disparition de l'avion de Malaysia Airlines dans l'Océan Indien au printemps dernier, la récupération des épaves devient alors très longue et pénible. Dans le cas du vol AF 447 reliant le Brésil à la France, les boîtes noires ne furent récupérées dans l'Océan Atlantique que deux ans après l'accident, par 3 900 m de profondeur ! Quant au vol MH 370 Kuala Lumpur-Pékin, disparu des radars le 8 mars dernier, l'épave n'a toujours pas été retrouvée, malgré la mobilisation internationale. Tirant les leçons de ces deux catastrophes, qui à elles deux ont fait près de 500 morts, le secteur de l'aviation prépare des améliorations technologiques en mesure de rendre plus facilement repérables les boîtes noires. C'est l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) qui fixera d'ici à fin septembre les nouveaux paramètres, que les compagnies aériennes devront bientôt respecter. Ces nouvelles normes suivent largement les recommandations du Bureau d'enquêtes et d'analyses (BEA) français, qui avait analysé le crash du vol AF 447. Elles prévoient principalement de prolonger de 30 à 90 jours le temps d'émission des balises associées aux boîtes noires, qui permettent de les retrouver, ainsi que d'ajouter à chaque avion une balise sous-marine émettant à une distance prolongée.De plus, le BEA avait proposé d'intensifier la communication entre l'avion et les contrôleurs au sol : au-dessus d'une altitude critique, les données sur la vitesse, l'altitude, la position de l'appareil et son cap devraient être transmises en continu. Enfin, il est question d'installer sur chaque nouvel avion fabriqué une boîte noire éjectable, qui se séparerait automatiquement du fuselage à l'impact avec le sol ou l'eau. Equipée d'une bouée et d'une balise GPS, elle permettrait de renseigner immédiatement le point où l'avion s'est crashé. Mettre en place ces innovations techniques prendra cependant du temps aux compagnies aériennes. Il faudra attendre 2018 pour les deux premières mesures proposées, et au moins jusqu'à 2020 pour les boîtes noires éjectables.

Accident ferroviaire de Brétigny-sur-Orges, la SNCF mise en examen

photo LP

Le 12 juillet 2013, le train Intercités 3657 déraillait en gare de Brétigny-sur-Orge (Essonne), tuant sept personnes et faisant plusieurs dizaines de blessés. Quatorze mois après l'accident, Réseau ferré de France (RFF), le gestionnaire des infrastructures, a été mis en examen lundi 15 septembre 2014 pour *« homicides et blessures involontaires ».* La SNCF est également convoquée devant les juges jeudi 18 septembre en vue d'une mise en examen pour les mêmes chefs. Depuis l'ouverture de l'information judiciaire, plusieurs experts ont mis en cause la SNCF pour de nombreux problèmes de maintenance à l'origine du déraillement du train. Le dernier rapport, remis le 25 juin par les ingénieurs Michel Dubernard et Pierre Henquenet, experts près la cour d'appel de Douai (Nord), avait notamment constaté *« un état de délabrement jamais vu ailleurs »*

Le Havre: les douaniers s'amusent...

photo Douanes Françaises

Les douanes françaises ont annoncé avoir détruit au Havre (Seine-Maritime), 12000 jouets contrefaits en provenance de Chine saisis le mois dernier. Il s'agissait de balles et de ballons en plastique, de petites voitures, de figurines représentant des personnages de dessins animés, des montres ou encore de fausses consoles de jeu pour enfants.

Les objets, souvent de piètre qualité, ont été broyés sur un site havrais spécialisé, sous les objectifs des appareils photo et des caméras de la presse locale. En août, les douaniers avaient contrôlé un conteneur en provenance de Hong Kong et à destination de la Grande-Bretagne, censé renfermer des jouets, des fournitures scolaires et des décorations de Noël. Les agents, suspectant la présence de contrefaçons, ont regardé dans le détail et ont constaté que sur les 15700 articles transportés, 12000 étaient des contrefaçons de neuf marques connues. «Ces articles devaient se retrouver en Grande-Bretagne sur de petits marchés de Noël, dans des solderies, ou des étalages de vendeurs à la sauvette», a indiqué le service de communication des douanes. En 2013, les douaniers français ont saisi 7,6 millions d'articles de contrefaçon, pour enfants et pour adultes.

Rouen: les Lods "fer et verre" totalement détruits avant fin 2014...

Photos PN respectivement après sinistres de 1981, 2011 et 1014

Entre 1968 et 1970, 25 immeubles ont été construits sous la direction de l'architecte Marcel Lods dans le cadre de l'urbanisation du quartier de la Grand'Mare, sur les Hauts-de-Rouen. Plus tard, dans les années 1970, d'autres groupes ont été construits par avec le même procédé de construction sur la rive gauche : Pépinières et Rondeaux. À la suite d'un grave incendie en 1981, d'importants travaux de sécurité avaient été réalisés entre 1981 et 1983, après l'évacuation de tous les immeubles. A la suite de deux derniers sinistres survenus en 2011 ayant causé la mort de trois enfants, des mesures d'urgence avaient été prises à l'initiative de la Ville de Rouen, de la Préfecture de Seine-Maritime et du bailleur. Dans le quartier des Hauts-de-Rouen, les immeubles « Verre et Acier » ont déjà été rasés. Les 283 logements répartis dans les cinq immeubles « Verre et Acier » de l'avenue Jean-Rondeaux, à Rouen, étaient vides depuis octobre 2012. Le 12 août 2014, les tristement célèbres Lods ont commencé à être rasés. Ces bâtiments de cinq niveaux ont connu de nombreux sinistres ces dernières années. Et c'est justement pour des raisons de sécurité liées au risque d'incendies qu'ils vont être démolis, avant de laisser place à de nouveaux logements. La démolition sera terminée à la fin de l'année 2014 .

Les alertes informatiques en temps réel grâce au CERT

Une connaissance de l'actualité de la sécurité informatique est indispensable pour sécuriser son système d'information. Le Centre gouvernemental de veille, d'alerte et de réponse aux attaques informatiques offre gratuitement sa veille sur internet. Un service trop peu connu par les TPE et PME... qui gagneraient à l'utiliser. Chaque semaine, bon nombre de vulnérabilités sont découvertes au sein des applications informatiques qu'utilisent les entreprises au quotidien. Comment gérer ce risque lorsqu'on ne peut pas se permettre d'embaucher un expert ou de sous-traiter la protection de son système d'information (SI) auprès d'une société spécialisée ? En suivant l'actualité dans ce domaine. Pour cela, une astuce consiste à se connecter au site du CERT (Computer Emergency Response Team) français, une organisation gouvernementale qui garde un œil attentif sur les menaces informatiques les plus chaudes. Initialement destiné aux administrations publiques et opérateurs d'infrastructures sensibles, ce service n'en est pas moins en libre accès. Du coup, TPE et PME auraient tort de se priver de cette précieuse documentation d'État rédigée dans un langage clair et compréhensible par tous... Contrairement à la plupart des autres ressources en ligne généralement quelque peu ésotériques. Depuis plus d'une décennie, le CERT français publie sans relâche des alertes de sécurité en français à chaque fois que de nouvelles menaces sont découvertes quelque part sur la planète. Un flux RSS agrège ces alertes : en s'y abonnant, les utilisateurs sont alors certains de n'en manquer aucune. Pour chaque menace, l'organisation fournit la méthodologie détaillée pour sécuriser son SI. En outre, une synthèse récapitulative paraît chaque vendredi sous la forme de bulletins d'actualité. Attaques par déni de services, conseils pour fiabiliser ses mots de passe, exemples d'incidents... le CERT produit par ailleurs une documentation générale qui traite de thèmes précis.

Une bactérie pour lutter contre les pollutions

photo GMN (pollution dans le golfe du Mexique)

Une bactérie qui "mange" le pétrole et élimine ainsi les effets de la pollution, tel est la solution miracle sur laquelle planche une équipe de chercheurs en Colombie. "Nous avons commencé dans les années 90 à étudier cette bactérie et cela fait trois ans que nous l'expérimentons avec de très bons résultats sur le terrain avec les industries pétrolières", a indiqué Jenny Dussan, directrice du Centre d'investigations en microbiologie (Cmit) de l'Université des Andes à Bogota. Le micro-organisme, de son nom scientifique "Lysinibacillus sphaericus", a la particularité d'agréger les hydrocarbures et les métaux lourds grâce à une protéine. Les recherches sont d'autant plus d'actualité en Colombie que le pays latino-américain, secoué par un demi-siècle de conflit interne, subit une recrudescence de catastrophes pétrolières provoquées par des actes de sabotage de mouvements de guérillas. Depuis le début de l'année, l'équivalent de quelque 42.000 barils de brut a ainsi été déversé dans la nature, selon des chiffres officiels. La bactérie, cultivée par les scientifiques colombiens, devrait contribuer à décontaminer l'eau et les sols et y permettre le retour de la vie végétale et animal. "Les essais avec ce micro-organisme ont donné des résultats surprenants sur des terrains affectés cette année par des attentats contre l'industrie pétrolière, "l'efficacité est de 95% au bout de deux à trois mois" a déclaré J.Dussan.

Autre avantage du "Lysinibacillus sphaericus": il s'attaque aux moustiques porteurs de maladies tropicales comme la malaria, la dengue, le chikungunya ou la fièvre jaune, en produisant des toxines mortelles pour les larves de ces insectes. C'est d'ailleurs l'usage initial de cette bactérie découverte au début du XXe siècle puis popularisée à cette fin depuis les années 80 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), faculté qui lui permet de réduire la molécule de pétrole.

Saclay/Essonne/l'ASN sanctionne une entreprise pour absence de protection incendie

Pour la première fois depuis sa création, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), a sanctionné une entreprise du secteur nucléaire pour défaut de sûreté dans ses installations**;** il s'agit de Cis bio international qui produit des éléments radioactifs pour le secteur médical, principalement de l'iode radioactif pour des examens biologiques et des traitements contre le cancer. L'entreprise a vu 480 000 euros, soit 1% de son chiffre d'affaires, consignés, en attente de la réalisation d'un système automatique d'extinction d'incendies dans son usine à Saclay (Essonne). Une consignation *« répondant du montant des travaux à réaliser dans l'une des ailes du bâtiment pour se conformer à des prescriptions de réduction du risque d'incendie,* indique l'ASN. *En effet, un incendie dans cette usine est susceptible de provoquer des rejets radioactifs accidentels.* »

Quand la chimie vient au secours des accidentés!

Le James Dyson Award récompense depuis 2007 des objets et produits innovants. Cette année, vingt nouveaux produits étaient en compétition, dont un nouveau dispositif anti hémorragique innovant imaginé par deux bretons: Inès le Bihan et Julian Loïs. Un concept simple : une bande qui se gonfle et qui permet de stopper le flux de sang. Le système ingénieux intègre la physique et la chimie: l'utilisation de bandes rétractables, que l'on trouve sur les montres ou sur les vélos, permettant que le produit s'enroule tout seul autour du bras. En ce qui concerne la compression, il fallait une compression forte et continue, l'intégration de deux poches contenant deux liquides chimiques pallie au problème. Le fait de fixer le dispositif sur le bras, permet aux deux liquides de se mélanger, ce qui provoque une réaction chimique et permet au système de se gonfler!

Dronement utile!

Un jeune ingénieur néerlandais vient ainsi de mettre au point un « drone-ambulance » capable de délivrer un défibrillateur en une minute dans un rayon de 2 km; il est en effet capable de voler à plus de 100 km/heure et permet de dialoguer avec une équipe médicale.

K5 le robot patrouilleur

Désormais, robotique et surveillance sont appelées à faire bon ménage. En témoigne le robot mobile de télésurveillance K5 de la start-up californienne Knightscope basée au cœur de la Silicon Valley. Un poids lourd : 136 kg de masse pour 1,5 m de hauteur et 91 cm de diamètre à sa base ! Côté sensoriel, ce rondier embarque une panoplie ultra complète de capteurs : microphones, GPS, balayage laser, radar, caméras vidéo HD pour une vision à 360° ainsi qu'une caméra de reconnaissance des plaques minéralogiques, des capteurs infrarouges et des capteurs météo et environnementaux (pression barométrique, CO2, température...). Dotés de moteurs électriques, K5 affiche une autonomie confortable de 24 h et se montre capable de communiquer en WiFi ou par téléphonie mobile. A cela s'ajoute le bouton d'alerte que les passants peuvent actionner pour appeler à l'aide et entrer en communication avec un centre de télésurveillance. Si une personne tente d'immobiliser ou de renverse le KR, celui-ci déclenchera une alarme, prendra des vidéos... La start-up vise le marché le plus large possible : rondes en extérieur sur les parkings, autant qu'en intérieur dans les entrepôts ou les parkings souterrains des entreprises, écoles et administrations.

Le marqueur Suncayr

Les étudiants de l'université de Waterloo au Canada ont inventé un feutre anti coup de soleil: le Suncayr. L'idée est toute bête: dessiner une ligne ou un dessin sur la peau avec le feutre; l'encre change de couleur dès que les rayons ultraviolets atteignent la peau. Cela signifie qu'il faut renouveler la protection dermique. Des applications potentielles sont étudiées par les services de secours canadiens.

L'intelligence économique au service du développement de votre entreprise

copie d'écran CCI Normandie

Le 28 novembre dernier, le CEPI était convié à une conférence/débat organisée par le Club des bonnes pratiques en IE et la CCI Normandie sur le thème
" L'intelligence économique au service du développement de votre entreprise", dans le cadre des Rencontres régionales de l'Innovation 2014. Cette conférence animée par Florence FENIOU, conseiller IE à la CCI Normandie a permis d'entendre des REX édifiants sur le sujet présentés par deux industriels :
- M.COLBERT de la société ITSELF (fabrication d'éléments chauffants pour le spatial, l'aéronautique...) qui a traité de "la stratégie du secret: pourquoi?" "L'utilisation des enveloppes Soleau" et "le brevet présente un risque, mais il permet de se protéger et de valoriser son entreprise";
- M.VOIRIAU de la société Jacques DUBOIS (sous-traitant aéronautique) qui a parlé du diagnostic IE réalisé dans son entreprise "on a du mal à admettre les trous dans le gruyère", des actions simples et pas chères qu'il a mises en place "blindages électromagnétiques, ordinateur acheté en grande surface pour réaliser les présentations de l'entreprise..."
Une avocate spécialisée en matière de propriété individuelle et une consultante en veille stratégiques ont ensuite présenté quelques domaines ou de l'aide pouvait être apportée aux entreprises "rédaction d'outils juridiques pour protéger les secrets de l'entreprise, mettre en place un système de veille...)

La préfecture de l'Eure sensibilise les industriels

A l'initiative du préfet de l'Eure et de la Chambre de commerce et d'industrie du département, une réunion a été organisée le 03/11/2014 sur le thème : "escroquerie aux virements internationaux". Cette conférence-débat, avec des chefs d'entreprises et des responsables financiers, s'inscrivait dans une démarche engagée entre l'Etat et la CCI "*destinée à accompagner les acteurs économiques dans la mise en application de bonnes pratiques relatives à l'intelligence économique et l'espionnage industriel"*.
Plus largement, l'objectif était de présenter, de manière concrète, les cas les plus courants d'escroqueries et de rappeler les précautions à prendre pour s'en prémunir. Son but était aussi de rappeler les moyens et les comportements susceptibles d'éviter qu'un savoir-faire, qu'un brevet industriel ou qu'une avance technologique en recherche et développement ne soient indûment pillé par un concurrent.

La FFMI et l'Agrepi réaffirment leurs valeurs communes à travers la signature d'une convention

La Fédération française des métiers de l'incendie (FFMI) et l'Association des ingénieurs et cadres spécialistes de la maîtrise des risques incendie (Agrepi) ont signé une convention de partenariat rappelant leur vision de la sécurité incendie. Les deux organisations souhaitent contribuer à la diffusion d'une culturede sécurité incendie.
« Le modèle français de sécurité incendie a limité de manière considérable les impacts humains et matériels des sinistres dans la plupart des bâtiments », affirme Romain Canler, délégué général de la Fédération française des métiers de l'incendie (FFMI). Une thèse partagée par l'Association des ingénieurs et cadres spécialistes de la maîtrise des risques incendie (Agrepi), comme en atteste la signature d'une convention entre les deux organisations qui ont ainsi souhaité réaffirmer leurs convictions concernant la sécurité incendie. Ce modèle français s'articule autour de plusieurs axes. En premier lieu, la compétence et la formation des professionnels, tant dans le domaine public (pompiers) comme dans le secteur privé. Mais aussi la qualité des produits et des services, certifiés par des organismes indépendants. Enfin, une réglementation suffisamment précise pour qu'elle ne soit pas source de contentieux et suffisamment évolutive pour prendre en compte les besoins des exploitants.
« Nous vivons actuellement une période de changement profond dans la production, l'interprétation et la diffusion de la réglementation incendie, ajoute le délégué général de la FFMI. *La volonté de simplification ne doit pas se traduire par un abaissement du niveau de sécurité. »* Au travers d'actions communes de communication, la FFFMI et l'Agrepi entendent contribuer à la diffusion d'une véritable culture de sécurité incendie. La première manifestation a eu lieu le 28 novembre 2014, à l'occasion d'une série

de conférences consacrées aux portes coupe-feu à la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA). Et Roman Canler d'ajouter : *« Notre objectif est d'apporter des éclaircissements techniques mais aussi de provoquer une prise de conscience grâce à des informations pédagogiques. »*

Frelon asiatique. Il progresse vers le nord et dans les grandes villes

Il poursuit sa marche vers le nord et les zones urbaines. Il stagne en Vendée mais explose à Nantes. Des espoirs d'éradication se font jour. Depuis la découverte du premier nid dans le sud-Vendée en 2008, le frelon asiatique progresse plus rapidement dans les départements à climat plus doux et océanique et moins rapidement plus au nord : Mayenne et Sarthe, nord du Maine-et-Loire. Les villes et les villages sont plus concernés que la campagne ; les grandes villes, notamment Nantes et sa grande métropole, sont plus colonisées que les petites. Sa présence tend à stagner en Vendée. Un espoir : "Le piégeage par phéromone": c'est ce qu'indique Gérald Guédon, directeur de la Fredon, Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles des Pays de la Loire, qui dit espérer **"beaucoup du piégeage par phéromone, une hormone spécifique au frelon asiatique.** Des recherches en ce sens sont menées par des scientifiques de l'université de Tours.

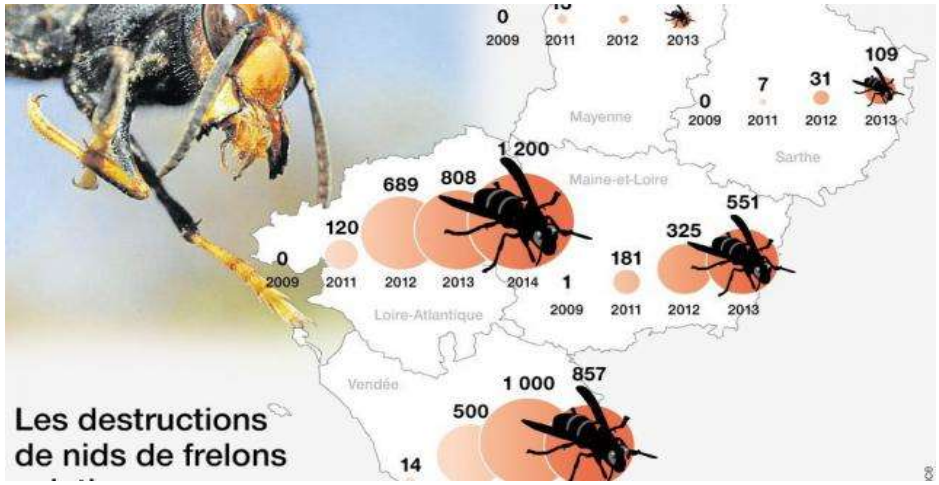

Plan Vigipirate: du changement

Les événements qui ont secoué la France en janvier 2015 ont permis de tester le nouveau plan VIGIPIRATE. Deepuis le 20 février 2014, un nouveau plan Vigipirate avait été mis en place en France. En partie accessible au public il n'est plus organisé autour d'une échelle de couleurs.

Le plan Vigipirate était en vigilance "rouge" depuis les attentats de Londres en juillet 2005, passant régulièrement au niveau "rouge renforcé" pendant les périodes sensibles comme les fêtes de fin d'année. Pour la première fois, le plan Vigipirate était passé brièvement en alerte "écarlate", la plus élevée, en mars 2012, dans la région Midi-Pyrénées au moment des tueries perpétrées par Mohamed Merah à Toulouse et Montauban.

Un peu d'historique: en 1995, le plan gouvernemental Vigipirate avait pris le relais du plan gouvernemental Pirate créé en 1981**,** qui visait à faciliter la prise de décision du Premier ministre dans le cadre de la lutte contre les actes de terrorisme Il définissait deux mesures générales de vigilance (Vigipirate simple et Vigipirate renforcé) et un certain nombre de mesures spécifiques de vigilance et de prévention en cas de menaces spécifiques (menaces sur les aéronefs, menaces d'actions de type nucléaire, menaces d'actions de types biologiques et chimiques, menaces d'actions sur les navires). Le plan avait été actualisé à plusieurs reprises jusqu'à sa dernière refonte la plus importante, en février 2014. Le nouveau plan Vigipirate a abandonné ce code couleurs pour adopter une signalétique avec un triangle rouge à bords noirs. En temps normal, le dispositif sera à la "vigilance". En cas de menace précise d'attentat ou d'acte terroriste déjà commis, une pastille "alerte attentats" sera ajoutée à ce triangle rouge, ce qui est le cas ce mercredi. Le précédent plan était classé "confidentiel défense" et n'était consultable que par les autorités : autre innovation, mis en ligne sur le site www.risques.gouv.fr, le

nouveau plan est en partie consultable par les collectivités locales, les opérateurs et le public. Une centaine de mesures sur les 300 prévues par le plan Vigipirate restent toutefois confidentielles, pour ne pas être "déjouées par d'éventuels terroristes".

ACTUALITES – Les sinistres notables

Incendie

08/10 Lima/USA/Six entrepôts en flammes

photos Lima Fire Brigade

Le feu a pris naissance vers 15h00 dans l'entrepôt de la société Otis Wriht and Sons ou étaient stockés des produits à base de caoutchouc et de matières plastique, et s'est ensuite propagé rapidement à cinq autres entrepôts appartenant à d'autres entreprises situées sur la même zone logistique.

28/10 Puyoô/Pyrénées Atlantiques/un stockage de déchets toxiques détruit par le feu

photos AB

Un incendie s'est déclaré à 13h25 dans les locaux de la société Siap. Le site concerné est un centre de stockage de déchets toxiques (peintures, huiles de vidange...) couvrant 2200 m2. Le bâtiment s'est effondré. Aucun blessé n'est à déplorer. La circulation des trains a été interrompue jusqu'à 16h40 dans les deux sens, les locaux de l'entreprise sont en effet situés près de la voie de chemin de fer.

19/11 Houston/USA/feu de magnésium

copies d'écran KPRC TV News

L'incendie est survenu à 21h30 dans une entreprise implantée sur la zone industrielle de Dear Park, sur un four de production de magnésium

03/12 Eclubens/Suisse/feu dans une entreprise de recyclage

photos LM et copie écran FR3 Rhône Alpes

Un incendie a éclaté peu avant 16h00 dans un des halls de l'entreprise Thevenaz-Leduc spécialisée dans le recyclage des véhicules automobiles. Il n'y a pas eu de blessé. Une importante fumée noire a perturbé la circulation des trains et de l'autoroute A1 proches. Les habitants ont été invités à se confiner.
Un barrage a été posé sur la Venoge pour retenir les hydrocarbures. Les eaux d'extinction ont pu être partiellement traitées sur site ou transportées pour un traitement ultérieur. Une partie a néanmoins été rejetée dans la rivière mais aucune mortalité sur la faune n'a été observée. L'entreprise avait déjà été concernée par un incendie important en 2013.

29/12 Yssingeaux/Haute Loire/incendie dans une usine d'arômes alimentaires

Photos LP/HG

A 15h20, un très violent incendie a éclaté dans les locaux de Sévarome, sur la ZI d'Yssingeaux. Cette entreprise, qui compte une quarantaine de salariés, est spécialisée dans la conception et la fabrication d'arômes alimentaires. L'incendie s'est propagé rapidement par l'alcool et les huiles essentielles présents Dès les premiers instants, les salariés (ils étaient 19 en poste) ont essayé de combattre les flammes, mais ils ont été rapidement dépassés par les événements et ce sont les secours extérieurs qui sont venus à bout du sinistre vers 17h30. Un employé du site a été brûlé aux jambes en tentant de combattre le sinistre.

Explosion

09/10 Santa Fe/USA/ deux entreprises de peinture détruites par des explosions

captures écrans NBC 4 TV

Les premières explosions ont retenti dans les locaux de l'entreprise de fabrication de peintures Epoxy Coating Ltd ou étaient stockés d'importantes quantités de fûts de 10 litres contenant des peintures et des solvants. Le feu qui s'en est suivi (ou qui avait précédé, les témoignages divergent sur le sujet) s'est rapidement propagé à une entreprise voisine également spécialisée dans la fabrication des vernis époxydiques via les futs stockés à l'extérieur de la première.

07/11 Cordoba/Argentine/explosion dans une usine chimique

Photos CNWS

66 personnes ont été grièvement blessées à la suite d'une explosion survenue dans une usine chimique à Cordoba en Argentine. L'explosion a eu lieu jeudi soir dans une zone densément peuplée de Cordoba, a indiqué le ministre de la Santé. Les premiers éléments d'enquête démontrent que l'explosion a été déclenchée par un incendie survenu au sein de l'usine. La déflagration a causé des dégâts jusqu'à six kilomètres à la ronde.

02/12 Dresde/Allemagne/explosion dans une usine chimique

photos APN

L'explosion a complètement détruit la façade de ce complexe chimique situé dans un hameau à huit kilomètres de Pirna, près de Dresde, entraînant pendant plusieurs heures l'évacuation de 133 riverains pour éviter qu'ils ne soient intoxiqués par les fumées. Un employé de l'usine est mort et quatre autres salariés ont été brûlés et souffrent de fractures. Selon les premiers éléments de l'enquête, l'explosion est survenue dans un réacteur de l'usine avant de créer plusieurs foyers d'incendie. Le site emploie environ 120 personnes et fabriquait déjà des engrais et solvants pour textiles du temps de la RDA, mais le bâtiment détruit est récent et bénéficiait "d'un haut niveau de sécurité", d'après les autorités.

Fuites diverses - Pollutions et incidents chimiques

Pendant le dernier trimestre 2014, nous avons relevé dans la presse française 209 fuites accidentelles de gaz (NDLR).

02/10 Chantillac/Charente/ fuite d'acide sulfurique

photo CL

Un ensemble routier espagnol circulant sur la RN 10 s'est mis en portefeuille et a perdu une partie de son chargement peu avant 18h00. Celui-ci composé de 1500 batteries pour automobile s'est renversé dans un champ en contrebas, une partie d'entre elles se sont éventrées et l'acide sulfurique contenu s'est répandu au sol.

10/11 La Rochelle/Charente Maritime/fuite d'acide nitrique sur un wagon

photo SDIS Charente Maritime

Lundi matin les spécialistes des risques technologiques ont été sollicités pour intervenir sur une fuite d'acide repérée par des agents de maintenance de la SNCF sur un wagon stationné dans l'enceinte de la gare du Grand Port Maritime de La Rochelle. La fuite se trouvait sur l'un des deux wagons chargés de 55 tonnes d'acide Nitrique. Cette brèche a été rapidement colmatée par les équipes des sapeurs-pompiers. Le produit étant destiné à l'établissement Solvay de la zone industrielle du Chef de Baie, il a été décidé d'un commun accord d'acheminer à allure réduite le wagon incriminé mais sécurisé vers cet établissement afin qu'il soit dépoté dans les meilleures conditions

29/12 Lyon/Rhône/fuite d'hydrocarbures au port Edouard Herriot

photo MJ

La défaillance d'une vanne au sein d'une entreprise située à l'intérieur du Port Edouard-Herriot (Lyon 7e) a provoqué la fuite d'environ un millier de litres d'essence sans plomb 95, tôt lundi matin. Selon le CODIS, la fuite a été assez significative pour provoquer d'importantes odeurs d'hydrocarbures dans le quartier de Gerland, mais pas assez pour engendrer un risque d'explosion. Le dispositif des pompiers a été levé vers 15 heures.

Transports

Pendant le dernier trimestre 2014, nous avons relevé dans la presse française 476 accidents de poids lourds (NDLR).

07/10 Clair/Canada/déraillement d'un train de produits dangereux

Copies d'écran CTV

Vingt-six wagons d'un train de marchandise du Canadian National, dont six transportant des matières dangereuses ont déraillé à proximité du village de Clair vers 10h40. Une partie du train a pris feu, particulièrement les deux wagons transportant des produits pétroliers et les quatre wagons transportant de l'acide chlorhydrique et de la soude caustique. Les habitants de la commune et les écoles voisines ont été évacués, les autoroutes ont été fermées dans un rayon de 50 km.

02/12 Fourneau/Loire/un convoi exceptionnel perd son chargement sur la nationale

Photo EG

A 19 h 45 sur la RN7, à hauteur de la commune de Fourneau, un convoi exceptionnel a vu son chargement, une cuve de refroidissement de 50 tonnes, se renverser en partie sur la chaussée. Heureusement, les chaînes en acier qui la retenait n'ont pas cédé, empêchant l'énorme pièce de rouler plus loin.

Sûreté

20/10 Saint-Jean-de-Folleville/braquage d'entreprises sur la zone de Radicatel

Le terminal fluvial Radicatel, implanté sur la ZAC de Port-Jérôme à **Saint-Jean-de-Folleville,** a été victime d'un braquage peu ordinaire dans la nuit de dimanche à lundi. Au petit matin, peu avant 5 h, un agent de surveillance et une autre personne, qui réside en permanence sur le terminal Radicatel à Saint-Jean-de-Folleville près de Lillebonne, ont eu la très mauvaise surprise de voir débarquer un commando dans l'enceinte de l'entreprise. Immédiatement, les malfaiteurs ont maîtrisé les deux hommes et les ont enfermés dans un conteneur. Ils se sont ensuite dirigés vers un autre conteneur qu'ils avaient, selon toute vraisemblance, ciblé lors de la préparation de cette attaque spectaculaire. À l'aide d'un engin de levage de marque, ils ont manipulé le conteneur et l'ont ouvert pour y dérober de la marchandise. *« Cette marchandise, c'était de la drogue !, Ils savaient qu'il y avait de la cocaïne à l'intérieur du conteneur. »*Précise une source proche de l'enquête. Avant de quitter Roll Manutention services, le commando a incendié l'engin de levage, ainsi que le véhicule avec lequel ils étaient arrivés sur place, afin de faire disparaître toute trace éventuelle d'ADN ou des empreintes. Ils sont repartis à toute allure à bord d'une Peugeot 308, volée à l'un des salariés de l'entreprise. Selon les informations disponibles, l'opération a été « *relativement rapide* ». Le commando venait tout juste de partir lorsqu'un employé est arrivé pour prendre son poste. Lorsqu'il a vu les flammes au loin, il a compris qu'il venait de se passer quelque chose. Il a tout de suite prévenu les secours et a ensuite libéré ses collègues, restés prisonniers dans le conteneur. Quelques minutes plus tard, les gendarmes ont été avisés de la situation. Ils ont procédé aux constatations d'usage et découvert *« avec surprise »* plus de 100 kg de cocaïne dans le conteneur fracturé par le commando. *« À cette heure, on ne sait pas quelle quantité ils ont emportée, mais ils ont clairement oublié 100 kg de cocaïne ! Ce sont visiblement des pros, mais pas totalement... »*, a confié une autre source judiciaire. La voiture volée par les malfaiteurs a été retrouvée incendiée en région parisienne

19/11 Vesoul/vague d'interpellations après les vols chez PSA

Neuf personnes ont été placées en garde à vue au commissariat de Vesoul, dans le cadre d'une enquête sur des vols de pièces détachées chez PSA Vesoul. Des salariés, mais aussi des personnes extérieures à l'entreprise, ont été interpellées par la police à leur domicile ou dans l'usine. Cette vague d'arrestations intervient dans le cadre d'une information judiciaire ouverte en juillet 2013 par le parquet de Vesoul. Selon les sources judiciaires citées dans la presse, cette enquête porterait sur de nombreux vols constatés au sein du centre de pièces détachées de PSA à Vesoul. « Il s'agit d'anciennes affaires », a indiqué la direction de l'entreprise: « Depuis la mise en place d'un pôle sûreté en 2013, les choses se sont améliorées". Cette affaire survient alors que deux personnes ont été condamnées le 13 novembre dernier par le tribunal correctionnel de Vesoul pour le même genre de faits. Ils ont été frappés d'une peine de deux ans de prison, dont un an ferme, avec l'obligation de dédommager PSA pour le préjudice subi.

ACTUALITÉ : LES EXERCICES INTERESSANTS

30/09 Chauny/Aisne/explosion accidentelle chez Rohm et Haas

photos CP

Un exercice avec déclenchement du plan d'opération interne puis du plan particulier d'intervention a eu lieu en cours d'après-midi chez Rohm et Haas. Le thème retenu: une explosion accidentelle, suivie d'un fort dégagement d'acide chlorhydrique. Dans ce contexte, un nuage suspect passant sur la ville, la population a été alertée par phone-contact et un exercice de confinement des élèves a eu lieu dans tous les établissements, maternelles, primaires, collèges et lycées, publics et privés.

01/10 Montoire-de-Bretagne/Loire Atlantique/fuite de GNL

Le scénario, une fuite de gaz naturel liquéfié (GNL) sur un bras de chargement a permis de tester, en grandeur réelle, le plan particulier d'intervention de l'entreprise ELENGY de Montoir de Bretagne. La sirène d'alerte de l'entreprise et de la mairie ont été testées et les populations et les salariés des entreprises riveraines ont été invités à se mettre à l'abri suivant les consignes de la brochure d'alerte et à écouter la radio France Bleu Loire Océan qui a diffusé les messages d'information de la préfecture. A l'issue des opérations de secours réalisées conjointement par les sapeurs-pompiers du SDIS de Loire-Atlantique et ceux de l'entreprise, les autorités préfectorales ont confirmé la fin des opérations et la sirène de fin d'alerte a retenti à 11h55 pour indiquer la fin de l'événement. Cet exercice a atteint ses objectifs en matière de mise en place du dispositif de pilotage et des moyens sur le terrain.

05/10 Rethel/Ardennes/sauvetage aéroterrestre

photo UR

Un exercice de sécurité civile, thématique Sauvetage aéroterrestre a eu lieu le 05.10.14 de 09h à 12h sur le secteur de recherches suivant : RETHEL – LONGWE – CHALLERANGE – PERTHES. Il simulait la disparition d'un aéronef ultra léger motorisé avec deux personnes à bord. Le PCD RETHEL a été activé et quatre équipages de l'ADRASEC 08 furent engagés. La zone du crash a été découverte en 1h19, elle se situait sur le territoire communal de Saulces-Champenoise

09/10 La Beaume/Alpes de Hautes Provence/accident dans le tunnel

photos SDIS

Long de plus de 300 mètres, le tunnel de la Baume sur l'A51 doit faire l'objet d'exercices de secours en conditions réelles régulièrement, de manière à tester les consignes d'exploitation de la société d'autoroute Escota. Dans le cadre de la politique nationale relative aux exercices de sécurité civile, la préfecture doit organiser au moins quatre exercices par an avec activation du Centre opérationnel départemental. L'objectif pour les services de l'Etat est de tester leurs moyens opérationnels et d'améliorer l'efficacité des dispositifs. Toutes les étapes sont décomposées : premiers secours, désincarcération, évacuation des blessés sur la base du scénario suivant: véhicule ayant fait plusieurs tonneaux avant de s'immobiliser sur la voie de droite avec à son bord, trois occupants blessés graves. L'exercice a permis de noter deux points à améliorer : la visibilité des colonnes sèches pour permettre aux équipes de secours d'intervenir encore plus rapidement et, renforcer l'audibilité de la borne d'appel située dans le sas des deux tunnels.

09/10 Chalon/Saône et Loire/accident lors d'un meeting aérien

Photos Préfecture Saône et Loire

Ce mercredi 8 octobre a eu lieu un exercice de sécurité civile à l'aérodrome de Chalon-Champforgeuil. L'objectif était de tester en vrai grandeur, la coordination et la réactivité des différents services ou organismes impliqués : Préfecture, SAMU, SDIS, Gendarmerie, DDSP, Croix-Rouge, ARS. Le scénario était le suivant : … pour commémorer les 80 ans de l'aérodrome de Chalon-Champforgeuil, un meeting aérien est organisé avec de nombreuses manifestations : démonstration de voltige, baptêmes de l'air … Un pilote de voltige signale par radio une fuite d'huile. L'avion avec deux personnes à bord s'écrase sur la zone réservée au public. Il y a de nombreuses victimes parmi les spectateurs. Le Préfet déclenche le plan « ORSEC NOVI », un poste de Commandement Opérationnel (PCO) et un Poste Médical Avancé (PMA) sont mis en place à l'aérodrome, pas moins de six hélicoptères ont participés à l'exercice. Au COD, une dominante est ressortie : la gestion de crise est essentiellement la gestion de l'information. Faut-il tout dire, tout de suite, aux médias ? Que mettre en ligne sur twitter ? Teneur des communiqués de presse?...

09/10 Feyzin/exercice à la raffinerie

Photos Total

Un important exercice de sécurité a été organisé à la raffinerie de Feyzin, mobilisant entre autres les services de sécurité internes de Total, les pompiers, la police municipale et nationale. Le scénario retenu est celui d'une fuite de gaz de pétrole liquéfié non maîtrisée enflammée. Il s'agit de vérifier le bon déroulement des opérations

de protection et de secours. L'information à la population a également été testée, la police municipale ayant en charge de diffuser un message auprès des habitants de Feyzin. Un test grandeur nature pour la préfecture du Rhône, Total et la maire de Feyzin pour s'assurer du bon déroulement des dispositifs de secours, à savoir le PPI (Plan particulier d'intervention), plan d'organisation interne (POI) et le PCGC (Plan communal de gestion de crise) de la ville de Feyzin.

11/10 Versailles/Yvelines/La vie de château pour le RAID

photos LP

Le cadre de l'exercice des policiers d'élite du Raid (Recherche, assistance, intervention, dissuasion) était grandiose samedi. C'est devant le château de Versailles et des badauds impressionnés, qu'ils ont dévoilé au grand public leur force de frappe. Voici le scénario. A la suite d'une attaque armée, deux malfaiteurs ont pris un bus et ses passagers en otage, et menacent de tout faire exploser si la police intervient. Au bout de l'avenue, les policiers d'élite du Raid viennent d'endosser leur 40kg d'équipement : discrètement positionnés, avec leur casque et bouclier à l'épreuve des balles, ils attendent...Une fois le bus intercepté, les hommes en noir entrent alors en action : ils actionnent «une boule de feu», dégageant une épaisse fumée grise et font sauter une grenade assourdissante, pour faire diversion. L'assaut est lancé, sous l'œil d'un tireur d'élite qui sécurise l'opération depuis un hélicoptère de la gendarmerie. Fin de l'exercice pour cette démonstration proposée par l'unité d'élite de la police nationale, à l'occasion des deuxièmes Rencontres de la Sécurité organisées cette semaine partout en France sous l'égide du ministère de l'Intérieur. «C'est important de nous vulgariser, de montrer que même si nous sommes une unité particulière, nous faisons partie de la police nationale», a expliqué Jean-Michel Fauvergue, chef du Raid (Recherche, assistance, intervention, dissuasion).

13/10 Seine Maritime exercice PPMS inondations dans les établissements scolaires

L'exercice programmé dans une grande partie des établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) de Seine-Maritime, s'inspire d'une récente actualité. Au programme : une inondation, qui va imposer aux élèves et au personnel qui les encadre, de mettre en place une procédure spécifique.
À 10 heures, c'est une alerte météo qui va donc être lancée dans tous les établissements scolaires. Une inondation majeure ainsi qu'un épisode de précipitations intenses et de fortes vagues, qui vont nécessiter le confinement des élèves. Il sera demandé aux élèves et aux enseignants de se mettre à l'abri et d'appliquer les consignes en cas de survenue d'un tel événement : se mettre à l'écoute de la radio afin de suivre l'évolution de la situation météorologique, ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une route inondée, ne pas entreprendre une évacuation sans en avoir reçu l'ordre », indique la préfecture de Seine-Maritime.
C'est une obligation, qui a été mise en place en 2002 par le ministère de l'Éducation nationale. Chaque année, les établissements scolaires doivent réaliser un exercice de simulation du Plan particulier de mise en sécurité (PPMS). Un plan qui vise, notamment, à confiner les élèves en cas d'accident naturel ou technologique majeur. En Haute-Normandie, en octobre 2013, cet exercice avait été mis en place, pour la première fois, à l'échelle de la région. Le scenario de cette simulation : un accident de camion-citerne transportant des matières dangereuses. Personnel des établissements, élèves, enseignants… Plus de 300 000 personnes avaient été confinées. Près de 90% des établissements de la région avaient participé à l'exercice.

15/10 Hardelot/Nord/feu dans le tunnel autoroutier

photos LVDN

Les secours ont déployé d'importants moyens, dans la nuit de mercredi à jeudi, sur l'A16. De 20 heures à minuit, la circulation a été coupée dans les deux sens. Un exercice de mise en situation a été organisé pour tester la coordination des différents acteurs de la sécurité sur l'autoroute A16 : sapeurs-pompiers, gendarmes, patrouilleurs Sanef. Dans la tranchée couverte de Neufchâtel-Hardelot, une simulation d'accident a ainsi été installée, impliquant un accident entre deux voitures et un minibus avec une remorque et un total de huit victimes. Les secours ont dû se battre contre des fumées importantes et un départ de feu.

16/10 Voreppe/Isère/test du PPI de l'usine Stepan Europe

photo SE

La simulation d'accident était basée sur un scénario technique non connu des participants (une fuite de gaz toxique) survenu à 08h50. Celui-ci a amené le site à déclencher son plan d'opération interne (P.O.I). Très vite l'accident entraînera un risque susceptible d'avoir des répercutions hors de l'enceinte de l'établissement, ce qui nécessitera le déclenchement par le préfet du plan particulier d'intervention avec l'activation de la sirène du site.
Cette simulation prévoyait également l'alerte et la mise à l'abri de la population habitant le périmètre de sécurité de 280 mètres autour du site et le test du Plan communal de sauvegarde de la commune. Basée à Voreppe depuis 1959 sous le nom d'Industrie Chimique de Voreppe (I.C.V), la société est devenue Stepan Europe en 1976.

16/10 Cournon d'Auvergne/exercice PPI Antargaz

photo préfecture

L'objectif de cet exercice était de tester le plan particulier d'intervention (PPI) du site Antargaz, qui est classé SEVESO II seuil haut, à partir d'un incident fictif. Celui-ci a permis de tester plusieurs aspects du PPI du site , et notamment : le plan communal de sauvegarde de la ville de Cournon pour l'alerte et la mise à l'abri de la population, le confinement et la mise en sécurité des entreprises riveraines , le bouclage du périmètre routier autour du site et l'activation des services de secours pour la gestion d'éventuelles victimes. Par ailleurs, la SNCF teste l'évacuation d'un train passant à proximité du dépôt au moment de l'incident.

17/10 Tunnel de Violay/Loire/exercice "tunnel"

photos PV

Il est 21h30, un bus s'arrête en panne dans le tunnel de Violay situé sur l'A 89. Quand soudain, une voiture arrive derrière, ne peut l'éviter et s'encastre dans le car. Bilan, aucune victime dans le bus. En revanche, des blessés dans la voiture. Tel est le scénario imaginé dans la nuit de jeudi à vendredi dans le cadre d'exercice annuel de sécurité dans le tunnel de Violay. Il se jouait en grandeur réelle à l'intérieur du tunnel avec des figurants et plusieurs véhicules impliqués. L'objectif : tester le bon fonctionnement de la chaîne d'alerte et de commandement ainsi que les procédures opérationnelles entre les services publics de la Loire et du Rhône, les secours et l'exploitant Vinci Autoroutes. L'occasion aussi pour les services de secours, de tester leurs procédures « tunnels » ainsi que les transmissions radios et satellitaires.

21/10 Exercices EBOLA pour les SAMU

photo Ministère de la Santé

La ministre de la Santé a annoncé la tenue d'un «exercice grandeur nature» dans tous les Services d'aide médicale d'urgence (Samu) sous huit jours pour vérifier qu'ils sont prêts à accueillir un éventuel malade d'Ebola. «Nous avons expertisé et contrôlé les 12 centres de référence qui doivent nous permettre d'accueillir les malades»* a déclaré la Ministre, interrogée sur les craintes ressenties par les personnels soignants face au virus. «Mais j'ai demandé aussi que dans les huit jours qui viennent, il y ait un exercice grandeur nature qui soit réalisé dans tous les services d'urgence de France, en lien avec ces services spécialisés. De cette manière-là, nous pourrons voir s'il y a des choses à améliorer dans certains endroits», a-t-elle ajouté. Selon la ministre, «des exercices ont déjà eu lieu mais il s'agit très régulièrement de vérifier que notre système est bien en place».

* Il existe en France 12 établissements de santé de référence: Bichat et Necker à Paris, Lyon, Lille, Strasbourg, Marseille, Bordeaux, Rennes, La Réunion, Rouen, Nancy et l'Hôpital d'instruction des armées Bégin à Saint-Mandé, près de Paris.

23/10 Nice/Alpes maritimes/Plan ORSEC déclenché à l'aéroport de Nice Côte d'Azur

photo RR

Heureusement, il ne s'agissait que d'une simulation! Aucun accident aérien ne s'est réellement produit en bout de piste sur l'aéroport Nice-Côte-d'Azur. Mais les secours, sapeurs-pompiers, SNSM en mer, SAMU, gendarmerie, policiers ont été déployés un peu après 14 heures. L'alerte avait été déclenchée à la suite du crash d'un avion de ligne italien en bout de piste, près de l'embouchure du Var. 80 passagers avaient pris place à bord de l'appareil. L'ensemble des moyens engagés à terre et en mer a simulé ce scénario catastrophe. Dans l'aérogare, les passagers ont été rassurés et informés du déclenchement d'un simple exercice. Selon le scénario top secret adopté, la carlingue de l'appareil se serait alors divisée en trois parties, deux tombant sur les pistes et la troisième s'abîmant en mer. À terre les morceaux de carlingue étaient représentés par deux bus dont les occupants jouaient le rôle des passagers décédés ou blessés. Un certain nombre d'acteurs jouaient le rôle des victimes, assises au sol, ou allongées dans des brancards. Un déploiement de camions de sapeurs-pompiers, de navires a marqué le début du test avec l'identification, le tri et la prise en charge des survivants. Parallèlement, la recherche de treize « disparus » était aussi menée en mer. Au sol, une cellule de prise en charge psychologique des familles a été simulée avec le déploiement d'une structure médicale d'urgence. Cet exercice opérationnel concernait les conditions de l'intervention autant que la coordination des secours depuis le PC de crise.

24/10 Beaufort/Jura/exercice chez un récupérateur de solvants

photos PT

Un exercice incendie grandeur nature a mobilisé le SDIS local chez Speichim, une entreprise de récupération et de régénération de solvants basée à Beaufort. Il s'agissait de simuler une intervention à la suite d'un sinistre causé par une fuite de liquide inflammable. L'exercice a duré plusieurs heures.

07/11 Bourogne/territoire de Belfort/exercice chez Antargaz

photos ER

La sirène d'alarme a retenti vers 10 h 35, pour un exercice de sécurité au dépôt de gaz liquide de Bourogne. La préfecture a simulé, en relation avec l'exploitant, les pompiers et les gendarmes, une fuite de gaz au niveau d'une vanne re-soutirage du réservoir sous talus. Pour le compliquer quelque peu, il était prévu une panne du système d'arrosage automatique, ce qui rendait impossible la dissipation du gaz.
Dans un premier temps, le plan d'organisation interne a été activé. Devant l'aggravation de la fuite, le plan particulier d'intervention a été à son tour mis en œuvre. Il a placé la coordination des secours sous la responsabilité du directeur de cabinet du Préfet. Toute la matinée, 32 pompiers du Territoire sont intervenus. Une cinquantaine de gendarmes ont fermé toutes les routes d'accès. Les secours ont évacué, fictivement 137 employés des usines de la zone industrielles de Bourogne et 109 habitants de la localité. Cet exercice visait à tester le plan de secours, chronométrer les délais d'intervention. Son originalité : peu de responsables en connaissaient le scénario.

07/11 Le Tricastin/Ardèche/Exercice d'évacuation avec le GRIMP

photos SM

Un exercice d'évacuation sur une tour de refroidissement du site AREVA Tricastin, a eu lieu pour tester la coordination de différents services de secours départementaux: le SDIS, le GMPS 26 et le GRIMP 84 et 07.

07/11 Feugerolles/feu dans une distillerie

Un exercice de simulation d'une explosion de gaz a été organisé dans l'enceinte des établissements Peureux à Fougerolles, plus important stockeur d'alcool de bouche de l'Est de la France. Le scénario retenu : une explosion de gaz dans la chaufferie provoque un incendie dans la distillerie. On dénombre deux blessés. Il visait à tester le Plan d'Organisation Interne de l'entreprise réalisé en avril2014 et la coordination de tous les partenaires amenés à intervenir dans le cas d'un incident sur le site.

08/11 Pirou/Manche/Tremblement de terre

photo CMS

Un important tremblement de terre a touché la commune de Pirou, sur le littoral coutançais. Sur place, les secours s'activent pour retrouver des victimes. C'est le scénario retenu dans le cadre de cet exercice organisé par le CMS. Le Corps mondial de secours (CMS) est une organisation non gouvernementale créée en 1972. Elle a déjà assuré 49 missions de secours dans 26 pays touchés par des catastrophes naturelles. Tous les ans, elle organise une manœuvre nationale destiné à exercer ses sauveteurs bénévoles. Cette année, elle a choisi le site du village fantôme de Pirou pour cet exercice grandeur nature. Il faut dire que le lieu s'y prête, avec ces maisons, en partie voire totalement écroulées, laissées à l'abandon après la faillite d'un promoteur immobilier dans les années 1990. Une telle opération, à plus grande échelle, s'était déroulée au même endroit en mars 2011.Une quarantaine de sauveteurs seront présents sur place pour porter secours à une dizaine de victimes fictives. *"Cette manœuvre est l'occasion pour les équipes du CMS de travailler ensemble en conditions réelles et de mettre en pratique leurs connaissances en matière de sauvetage-déblaiement, de recherche cynotechnique et de médicalisation"*, a expliqué le responsable des équipes d'intervention de la CMS.

17/11 Saint Marc/Haute Vienne/Test du PPI du barrage

photo préfecture Haute Vienne

Un exercice partiel du PPI du barrage de Saint-Marc a été organisé par la préfecture de la Haute-Vienne. A 08h33, en raison d'une situation météorologique préoccupante et d'une hydrologie soutenue, l'exploitant du barrage de St Marc, EDF-GEH a demandé à la préfecture d'activer la mise en œuvre du PPI. Les différentes phases d'alerte sont déclenchées : pré-alerte, vigilance renforcée et préoccupation sérieuse. Les objectifs étaient de tester non seulement la chaîne d'alerte, la chaîne de commandement, mais aussi la capacité de mobilisation des moyens d'évacuation et d'hébergement. Au cours de cet exercice, différentes situations ont été jouées par les services présents pour tester la mise en œuvre fictive des dispositifs d'évacuation et d'hébergement : sauvetage d'un groupe de scouts en difficulté lors d'une sortie canoë-kayak au pont du Dognon; évacuation d'un camp de gens du voyage installés en zone de submersion, évacuation d'un foyer dont 10 personnes âgées en fauteuil roulant, repérage et évacuation d'un troupeau de 10 bovins en divagation, évacuation des groupes scolaires, organisation des transports et de l'évacuation des personnes vers les centres d'hébergement en lien avec les communes concernées.

18/11 Tricastin/Ardèche/exercice de crise nucléaire à la centrale nucléaire

Un exercice national de crise nucléaire a été réalisé au Tricastin. Le préfet a déclenché fictivement le PPI en mode concerté à 11h00. Un centre opérationnel a été mis en place à la préfecture à Valence. La centrale EDF avait déclenché son plan d'urgence interne à 8h15 à la suite d'une perte d'alimentation électrique ayant entraîné l'arrêt automatique d'un des quatre réacteurs. Le scénario simulait une fuite sur le circuit primaire avec des rejets radioactifs dans l'atmosphère. Les maires des 22 communes situées dans un rayon de 10 km ont été mis en alerte. Des barrages routiers fictifs ont été mis en place. Cet exercice intervient alors que les commissions locales d'information estiment le périmètre de 10 km « inadapté » et demandent qu'il soit élargi à 80 km.

18/11 Satolas/Ain/exercice à l'aéroport Saint-Exupéry

Un exercice de sécurité civile s'est déroulé à l'aéroport Lyon-Saint Exupéry au cours de la nuit. Le scénario prévoyait l'explosion d'un bagage dans l'enceinte du Terminal 2 avec le risque d'une seconde explosion. Les objectifs de ce test étaient notamment de mettre en œuvre les dispositions ORSEC du plan aéroport, et d'activer le plan NOVI (nombreuses victimes). Les services de gendarmerie, police, pompiers, et le SAMU ont été mobilisés. La préfecture a activé son centre opérationnel départemental tandis que l'aéroport a mis en place sa cellule centrale de crise.

19/11 Le Havre/Seine Maritime/exercice dans le tunnel Jenner

photos DV

Un exercice de sécurité a été organisé dans le tunnel Jenner, au Havre, à partir de 21h00 afin de contrôler les procédures d'intervention en cas d'accident. L'objectif était de "tester la coordination de tous les partenaires amenés à intervenir en cas d'incident sur le site, de vérifier la pertinence des procédures mises en place, et de mesurer la fiabilité des équipements du tunnel", a indiqué la municipalité du Havre. Le scénario de cet exercice, avait été préparé conjointement par les pompiers, le SAMU, la police nationale, la CTPO (Compagnie des transports de la Porte Océane) et les services municipaux de voirie et de sécurité et mettait en cause un accident de véhicules légers, nécessitant des désincarcérations.

19/11 Cattenom/Moselle/exercice à la centrale nucléaire

photo JP

L'enjeu de l'exercice était de porter secours à une supposée victime, selon le scénario suivant : un agent a découpé par erreur une canalisation d'hydrogène. Erreur qui conduit à un départ de feu dans un secteur de la tranche 3, en zone nucléaire. « Un endroit difficilement accessible de l'extérieur », précise le responsable sûreté. « Intervenir sur un site protégé peut occasionner quelques difficultés, reconnaît le commandant des opérations de secours. On ne peut pas appuyer nos moyens radios. Avec les sas et les zones de sécurité, on peut mettre plus de temps pour accéder dans le périmètre où se trouve le blessé. Le cheminement des locaux est compliqué. Je

suis totalement dépendant de mon chef de groupe et des employés de la centrale. » a déclaré le COS de l'opération. Cinq fois par an, les secours publics s'infiltrent dans les dédales du CNPE, pour parfaire leur compréhension du site. Sur place, un officier détaché du Service départemental d'incendie et de secours facilite les opérations.

28/11 Montbrisson/Loire/exercice chez Becker Industrie

photos YS

L'exercice tenu confidentiel jusqu'à son déclenchement avait pour but de tester la chaîne de secours et de protection sur le site de production de la société, spécialisée dans la production de peinture, encres et vernis. L'exercice s'est déroulé dans la cour de l'usine avec l'inflammation d'un conteneur de solvants renversé par un chariot automoteur lors d'une manœuvre. Près de 200 personnes en service à cette heure-là, ont quitté les ateliers, bureaux et laboratoires et se rend au point de rassemblement.

01/12 Tavaux/Jura/Nuage de gaz chez Solvay

photos PT

Une importante fuite de chlorure d'hydrogène s'est produite ce matin vers 8 heures dans l'enceinte du complexe chimique. Les services internes de l'usine ne parvenant pas à maîtriser la fuite, le préfet du Jura, sollicité par l'industriel, déclenchait le Plan Particulier d'Intervention à 9 heures. Un centre opérationnel départemental avancé

(CODA) était mis en place à la caserne de gendarmerie mobile Bigueur de Dole et un poste médical avancé à la salle des fêtes de Parcey. L'exercice, car c'en était un, s'est achevé aux alentours de midi.

01/12 Nesle/Somme/exercice PPI chez Ajinomoto

Photos Préfecture de la Somme

Nesle et Mesnil-Saint-Nicaise sont devenues des villes fantômes, le temps d'un exercice de sécurité chez Ajinomoto. Les habitants devaient rester confinés chez eux. En effet, une fuite d'ammoniac venait de se produire dans cette usine spécialisée dans la fabrication de condiments alimentaires. L'occasion pour les riverains d'apprendre à se confiner, aux enfants des écoles de tester le PPMS. L'occasion également de vérifier les données de blocage des routes d'accès dans le cadre du PPI. L'exercice à mis en évidence des difficultés d'application à la maison de retraite, qui devront trouver des solutions.

03/12 Vernon/Eure/Fuite d'hydrogène à la SNECMA

copies d'écran FR3 HN

Un exercice s'est déroulé dans l'enceinte de cette usine répertoriée SEVESO seuil haut, de 9 h à 11 h 30. Il s'agissait de tester le Plan Particulier d'Intervention (PPI) concernant l'usine. Le scénario de cet exercice grandeur nature était basé sur la simulation d'une fuite de GH2 (hydrogène gazeux) sur une installation du Centre d'Essai

entraînant un risque d'explosion susceptible d'avoir des effets en dehors de l'établissement. Les maires des huit communes limitrophes des installations : Bois Jérôme Saint-Ouen, Giverny, Heubécourt-Haricourt, Panilleuse, Pressagny-l'Orgueilleux, Saint-Marcel, Tilly et Vernon, entrant dans le périmètre de danger ont activé leur Plan communal de sauvegarde et les écoles du secteur leur Plan particulier de mise en sûreté des élèves.

04/12 Saint Chéron/Essonne/incendie dans une usine de conditionnement et stockage de produits chimiques

photos LP

Les services de la préfecture de l'Essonne ont organisé un exercice de sécurité civile sur l'exploitation KMG conditionnent et stockage de produits chimiques), site Seveso entre Saint-Chéron et Sermaise. Le scénario : un incendie s'étant déclaré dans une zone de stockage de la société contenant des solvants.

Les flammes ont atteint un camion en cours de déchargement d'ammoniac, ce qui a conduit à une explosion. Bilan : cinq blessés dont trois graves. Cette simulation a mobilisé une cinquantaine de pompiers et une quinzaine de gendarmes, ainsi que les élus locaux, le personnel de la préfecture et les salariés de KMG.

N O U V E A U X T E X T E S

Arrêté du 24 juin 2014 relatif à la distribution de gaz combustibles par canalisations

Ce texte modifie l'arrêté du 13 juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisation.

Arrêté du 15/09/2014 relatif aux règles parasismiques

Cet arrêté modifie l'arrêté du 22 octobre 2010 concernant la classification et règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite «à risque normal». L'arrêté apporte trois modifications principales :

- une refonte des exigences pour les éléments non structuraux du cadre bâti : l'arrêté définit un champ d'application restreint aux éléments non structuraux présentant un enjeu important pour la sécurité des personnes et, en cas d'ajout ou de remplacement d'éléments non structuraux dans un bâtiment existant, les règles parasismiques sont d'application obligatoires uniquement dans le cadre de travaux "lourds" dépassant les seuils des conditions particulières de l'article 3 de l'arrêté du 22 octobre 2010 ;
- une clarification des outils à appliquer en cas de procédés innovants et non visés par les règles Eurocode 8 ;
- une explicitation et une réduction du champ des bâtiments de centres de production collective d'énergie classés en catégorie d'importance III.

Risque « spécial » La publication de la version révisée de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 reste en attente. Le texte sera de portée interministérielle.

Instruction du Gouvernement du 22 septembre 2014

Cette instruction est relative aux thèmes prioritaires d'actions nationales en matière de risques naturels et hydrauliques pour 2014-2015.

Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à l'accessibilité pour les handicapés

L'ordonnance concerne la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées. Le CCH est modifié dans ces articles R. 111-7 à 111-7-4 et introduit les nouveaux articles R. 111-7-5 à R. 111-7-12.

Arrêté du 7 octobre 2014

Cet arrêté est relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation.

PPRT amendement d'assouplissement

Dans le cadre du projet de loi de simplification de la vie des entreprises adopté le 5 novembre en première lecture au Sénat, un amendement gouvernemental visant à adapter les dispositions des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) aux activités économiques a été voté. Une ordonnance sera prise sous douze mois. La première mesure permet de mettre en œuvre des mesures alternatives aux mesures d'expropriation et de délaissement. Ces dernières pourront bénéficier d'un financement tripartite (industriels à l'origine du risque, Etat, collectivités), dans la limite du montant des mesures foncières évitées. La deuxième mesure consiste à assouplir les obligations de travaux de renforcement, en ouvrant le recours à d'autres méthodes de protection des personnes telles que des mesures organisationnelles.
Selon l'article 19 du texte, le gouvernement est autorisé à prendre par ordonnance, dans un délai de douze mois à compter de la publication de cette loi, des mesures législatives relatives aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ayant pour but de modifier les dispositions du Code de l'environnement afin "de prévoir des modalités d'application des PPRT adaptées aux biens affectés à un usage autre que d'habitation, notamment en privilégiant, lorsqu'elles existent, des solutions de réduction de l'exposition au risque alternatives aux mesures foncières et aux prescriptions de travaux de renforcement". Les dispositions du Code de l'environnement relatives aux PPRT seront également clarifiées "afin d'améliorer et de simplifier l'élaboration, la mise en œuvre et la révision ou la modification des plans de prévention des risques technologiques".

Loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives.

La loi de simplification de la vie des entreprises, publiée au Journal officiel du 21 décembre 2014, comporte de nombreuses dispositions dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et de l'urbanisme, reposant en grande partie sur des ordonnances à venir. Le texte contient en outre d'autres mesures intéressant les collectivités, notamment en matière de commande publique.

Consultation sur un projet d'arrêté modifiant l'article 43 de l'Arrêté du 03 octobre 2010 relatif à la stratégie de lutte contre l'incendie

Pour rappel, l'article 43 stipule qu'il existe deux régimes possibles pour les exploitants: le régime dit "d'autonomie"; sans recours aux moyens matériels et humains des SDIS; celui-ci imposant également des moyens forfaitaires en eau et émulseurs définis à l'article 5 du dit arrêté; le régime dit de "non autonomie", avec recours aux moyens matériels et humains des SDIS, sous réserve que l'exploitant ait obtenu un accord formalisé des SDIS avant le 31 décembre 2013. Ce régime imposant également des moyens en eau et en émulseurs définis dans la norme NF N 13565-2. Des difficultés étant apparus sur l'application des points ci-dessus et après concertation avec les fédérations professionnelle et la DGPR, un projet d'arrêté modificatif est proposé, les éléments sur lesquels porte la consultation (ouverte jusqu'au 15/02/2015) sont les suivants:
- la reconnaissance du régime de non autonomie relèvera du préfet;

- la définition des moyens eau/émulseurs, pour ce même régime , pourra être faite: soit sur la base de moyens forfaitaires, avec des taux d'application identiques à ceux du régime d'autonomie, à condition que les émulseurs et le mode d'application (douce ou indirecte) soient de haute performance; soit dans le cas contraire, sur la base d'une évaluation régulière, au vu de la stratégie de la lutte, en respectant au minimum les exigences du régime d'autonomie et dans la limite de la norme NF EN 13565-2.
(Lettre DGPR du 29 décembre 2014).

La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation enfin approuvée

La première stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) vient d'être approuvée par un arrêté interministériel publié au Journal officiel du 15 octobre 2014. Alors que le sud de la France vient d'être durement frappé par une série d'épisodes cévenols, il s'agit de "réduire les conséquences négatives des inondations sur les enjeux humains, économiques, environnementaux et culturels". A des degrés divers, "environ 19.000 communes sont ainsi soumises à ce risque qui a fait plus de 200 victimes et généré plus de 20 milliards d'euros de dommages entre 1982 et 2010", rappelle le ministère de l'Ecologie.
Le 10 juillet dernier, après une longue phase de consultation, la ministre de l'Ecologie Ségolène Royal avait dévoilé avec beaucoup de retard les objectifs de cette stratégie adoptée dans le cadre de la transposition de la directive de 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. La Commission mixte inondations, instance de gouvernance nationale partenariale dédiée à cet enjeu, a largement contribué à son élaboration. Trois objectifs majeurs sont fixés, à savoir "renforcer la sécurité des personnes exposées", "stabiliser sur le court terme, réduire à moyen terme, le coût des dommages liés aux inondations" et "raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés". Pour y parvenir, cette stratégie se décline dans les grands bassins via les plans de gestion des risques inondation (PGRI) et, à l'échelon des 122 territoires à risque important d'inondation (TRI) identifiés, via des stratégies locales à élaborer "d'ici la fin 2016". Arrêtés par le préfet coordonnateur de bassin, ce sont eux qui constitueront un réel indicateur d'efficacité, de suivi des actions engagées et des priorités fixées par
L'Etat et les parties prenantes dans la stratégie nationale. Ces déclinaisons territoriales constituent "un enjeu majeur pour parvenir à une priorisation des actions, de façon à mieux répartir les financements publics sur les actions les plus efficientes et les plus urgentes", insiste le ministère. Mais cette étape de priorisation prend du temps. De même que le travail d'articulation avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) ainsi qu'avec les plans d'actions pour le milieu marin (Pamm). Théoriquement, les travaux de rédaction des PGRI doivent permettre leur évaluation environnementale, en vue de la saisine des autorités environnementales puis du lancement de la consultation du public avant fin 2014. Leur approbation est quant à elle prévue pour décembre 2015.

NOUVEAUX DOCUMENTS

Communication en santé et sécurité au travail, comment mettre en place une campagne de prévention

La sécurité au travail passe principalement par l'efficacité des discours préventifs.
Les Éditions Tissot, maison spécialisée depuis quarante ans dans l'édition de publications juridiques en droit du travail à destination des entreprises, ont lancé la solution « Communication en santé et sécurité au travail ». Il suffit de quelques clics pour qu'un chef d'entreprise, un préventeur ou un représentant du personnel mette en forme sa campagne de prévention. « La solution couvre un maximum des risques physiques majeurs et de risques psychosociaux », précise Gaëlle Jacquet, chef de produit marketing chez les Éditions Tissot.
La base de données épaule les entreprises dans la création de leur campagne de sensibilisation aux risques professionnels. Régulièrement mise à jour, elle rassemble plus de 1.700 documents de formats différents illustrant les thèmes essentiels de la santé sécurité au travail (Dangers et risques, EPI, maladies et accidents, obligations et interdictions, prévention …). Les affiches, PowerPoint, cas pratiques, photographies, les contenus sont personnalisables.
Un ouvrage papier est également envoyé à l'abonné. Complémentaire à la base de données et actualisé une fois par an, il rassemble l'intégralité des supports au format texte ainsi que le catalogue des contenus multimédia.
Editions TISSOT, 9 rue du pré paillard, 74941 Annecy-le-vieux/Tel 04 50 64 08 08/ site: www2.editions-tissot.fr/.../communication-en-sante-securite-au-travail/ abonnement internet 275 euros HT/an ou internet + papier 305 euros HT/an

Réactions à risque : regards croisés sur la sécurité dans la chimie

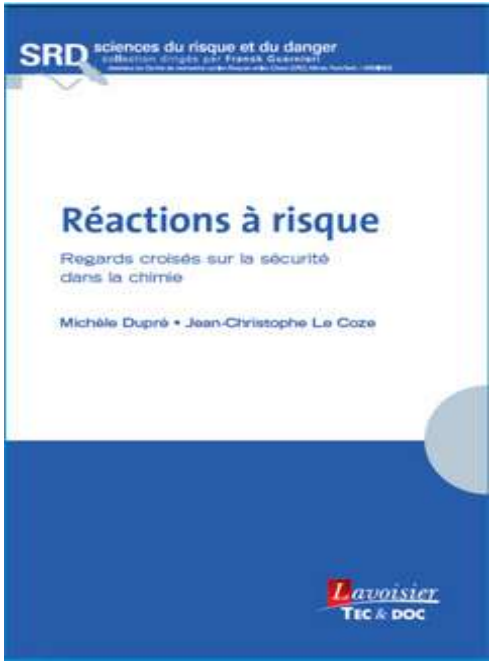

Appréhender la sécurité dans l'industrie chimique, nécessite d'étudier, au sein des systèmes de production, son élaboration, résultat d'interactions nombreuses entre des acteurs internes (concepteurs des installations, génie des procédés, R&D, opérateurs, direction, maintenance) et externes à l'entreprise (assureurs, régulateurs, etc.), mais aussi entre des hommes et des machines, des hommes et des procédures. Plus que la chimie et les risques, cet ouvrage aborde un objet plus restreint encore : la sécurité industrielle, non pas telle qu'elle s'affirme dans les procédures et les guides, mais telle qu'elle se construit dans différents lieux et par l'interaction de très nombreux acteurs dans et hors de l'entreprise. Il en résulte une mise à plat des problématiques et manières possibles d'éclairer la question complexe de la sécurité. Cette dernière n'est pas traitée de manière générale. L'objectif ici est bien de montrer cette construction plurielle à travers des acteurs et métiers différents, dans des domaines d'activité qui posent la question différemment en fonction des corpus de savoirs sur lesquels ils reposent.
Réactions à risque. Regards croisés sur la sécurité dans la chimie se veut donc un ouvrage pluriel, rassemblant des regards croisés d'hommes de terrain, d'ingénieurs et de chercheurs en sciences humaines et sociales, et montrant la nécessité d'établir des liens entre ces différents domaines de connaissances.
Editeur: Librairie Lavoisier/Collection Sciences du risque et du danger/Coordonnateurs : DUPRÉ Michèle, LE COZE Jean-Christophe/208 pages/octobre 2014/49 euros

Référentiel APSAD R1/Extinction automatique à eau de type sprinkleur et document N100 (N100 Avis de mise hors service et remise en service)

Le référentiel APSAD R1 a pour objectif d'accompagner les utilisateurs, prescripteurs et installateurs dans la conduite d'un projet de conception et d'installation de systèmes d'extinction automatique à eau de type sprinkleur. Il définit les exigences relatives à la conception, l'installation, la maintenance et la vérification périodique de ces systèmes. Il couvre la classification des risques, les caractéristiques des sources d'eau et des pompes, les matériels à utiliser, l'essai du système, ainsi que l'extension des systèmes existants ou leur révision.
Le formulaire N100 doit être établi lors de chaque mise hors service du système sprinkleurs et ce, quelle que soit la durée d'interruption. En outre, lorsque celle-ci est supérieure à 12 h, il convient d'en informer son assureur ainsi que le CNPP. Il convient de minimiser la durée et l'étendue de la mise hors service. Le délai de déclaration est d'au moins 72 h avant la mise hors service prévisible et le plus tôt possible en cas de mise hors service non prévisible
CNPP Editions: Règle R1/352 pages/septembre 2014/74,88 euros HT et doc N100/25 duplicata autocopiant/Septembre 2014/28,33 euros HT

Début d'incendie, 5 bons réflexes au travail

La collection a été conçue pour sensibiliser l'ensemble du personnel aux gestes simples de prévention et d'intervention.
Elle constitue un soutien aux animateurs de formation ou aux responsables d'établissement, en réponse à leurs obligations d'information et de formation la sécurité des travailleurs. Ce Carré Sécurité a pour objectif de sensibiliser le personnel au risque d'incendie avec 26 illustrations totalement inédites et des conseils concrets, simples, courts et pédagogiques, reflets de l'expertise de CNPP et de ses formateurs à la lutte contre le feu.
Au sommaire, 5 réflexes pour agir vite et bien :
• Je préviens les secours
• Je lutte contre le feu
• Je ne prends pas de risque inutile
• J'évacue

• Je reste vigilant
CNPP Editions/ 14 pages (10,5 x 10,5 cm, pli accordéon)/octobre 2014/unitaire 1,90 euros HT

Sécurité informatique et réseaux - Cours avec plus de 100 exercices corrigés

Le but de cet ouvrage est de fournir une vision globale des problématiques de sécurité et de criminalité informatique. En montrant que les technologies de l'information présentent des failles susceptibles d'être exploitées à des fins criminelles, l'auteur explique les enjeux d'une maîtrise rigoureuse et méthodique de la sécurité des systèmes et des réseaux de communication. Une centaine d'exercices corrigés font de cet ouvrage un outil d'apprentissage concret et efficace. Cette 4ème édition s'enrichit de compléments sur la cybersécurité.
Auteur: Solange Ghernaouti - Collection: Sciences Sup, Dunod 2013 - 4ème édition - 368 pages - 38 euros

Formulaire APSAD S6 - Avis de fonctionnement dégradé et de mesures compensatoires /Suivi des installations de sécurité incendie

Le formulaire S6 autorise, en mode dérogatoire, le fonctionnement dégradé d'une fonction de sécurité incendie, afin de maintenir le niveau de maîtrise des risques. La perte (totale ou partielle) d'une fonction de sécurité incendie peut être programmée (par exemple dans le cas d'une maintenance ou d'une modification d'installation) ou résulter d'un aléa (une panne). Le formulaire est signé par le demandeur et par le chef d'établissement, qui doit être informé des équipements concernés, du motif de l'interruption de fonctionnement, de la durée prévisible et des mesures dérogatoires prises. Il sert également à l'information de remise en service. Le formulaire S6 ne dispense pas d'établir le formulaire N100 prévu par le référentiel APSAD R1 lors de la mise hors service du système sprinklers.
CNPP Editeur/Octobre 2014/28,33 euros HT le bloc

Approches statistiques du risque

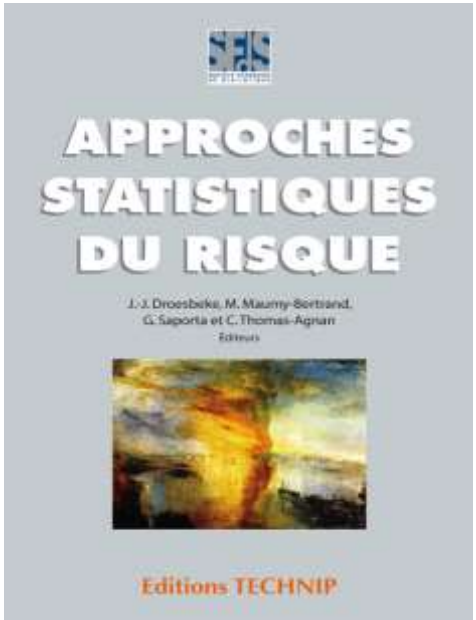

L'actualité nous renvoie tous les jours une facette du risque : crise financière, accidents d'avion, dérapages du changement climatique, etc. Quel est le rôle joué par la statistique dans l'analyse de ces risques et quels sont les outils spécifiquement développés pour cela ? Cet ouvrage est consacré à une présentation des fondements méthodologiques classiques, mais aussi récents, et présente des applications à des domaines variés.

Editions Technip/Auteurs : DROESBEKE Jean-Jacques , SAPORTA Gilbert , THOMAS-AGNAN Christine/416 pages/mai 2014/45 euros

L'usurpation d'identité

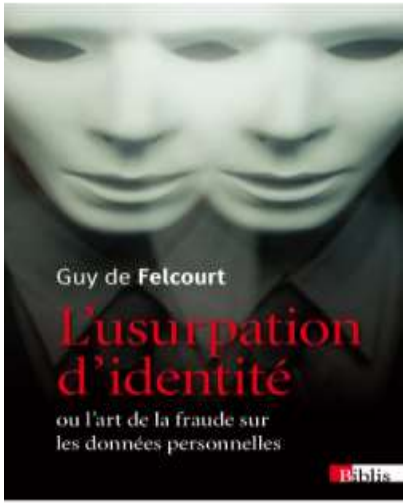

Fraudes sur l'état-civil, vols de données personnelles sur Internet, prise de contrôle à distance des ordinateurs, escroqueries par téléphone, hameçonnage, plagiat, leurre, falsification… À l'heure du tout numérique, l'usurpation d'identité menace chaque jour davantage les citoyens, la vie des entreprises et la sécurité des États. Comment connaître, comprendre et déjouer cette délinquance de plus en plus sophistiquée, et combattre son préjudice économique ? Un état des lieux inquiétant auquel des réponses concrètes inspirées de différents pays peuvent porter remède. Le livre de référence sur la fraude identitaire, mais aussi le guide qui vous apprendra à repérer les pièges tendus par les cybercriminels et les voleurs de données, et à protéger votre bien le plus précieux : votre identité.
Auteur: Guy de Felcourt/Editeur Biblis/ septembre 2014/23,75 euros

Élimination des sources d'inflammation dans les zones à risque d'explosion

L'évaluation du risque d'explosion passe par l'identification des zones à risques mais aussi par le recensement des sources d'inflammation susceptibles d'enflammer les atmosphères explosives. Ce document regroupe des informations simples et claires concernant les différentes sources d'inflammation que l'on peut retrouver sur le lieu de travail. Il propose également des solutions afin de les éliminer ou de les maîtriser dans le but d'assurer la protection des travailleurs. Ce guide est le fruit d'un travail du groupe international d'experts " Protection contre les explosions ", commun aux Comités AISS Chimie et Sécurité des machines et systèmes, auquel participe l'INRS.
Editeur INRS - Référence ED 6183 - 48 pages - année 2014

Retrait des DFCI/Détecteurs de Fumées à Chambre d'Ionisation

Cette fiche recto-verso rappelle outre les obligations règlementaires: le pourquoi, le risque, les obligations du déposeur, quels reflexes avoir en cas d'incident ou d'accident, à qui s'adresser pour déposer et reprendre le DFCI.
Editeur INRS - référence ED 4440 - mai 2013

DES NOUVELLES DU SDIS

Inauguration du module de formation Vulcain

La nouvelle structure de formation à l'extinction d'incendies a été inaugurée officiellement mercredi 10 décembre. Baptisé Vulcain, le module composé de 9 caissons reconstituent un commerce, une habitation et un espace feux de navires. Ils permettront de former les sapeurs-pompiers dans un environnement de feux réels avec des fumées chaudes.

Bonne nouvelle pour les membres du CEPI: Christophe MARGRIT va nous transmettre une invitation pour les membres du CEPI a assister en avril prochain à une présentation/démonstration du module VULCAIN.

DES PARTENAIRES A LA PAGE

Les matinales de la sécurité CHUBB/SICLI

photos CEPI

Le 18 novembre 2014, le CEPI était invité à l'initiative de Guy GRARD Directeur régional et Reynald CHAUCHE Directeur de l'agence CHUBB/SICLI de Rouen aux "matinales de la sécurité" organisées en collaboration avec l'APSIGHE* dans les locaux du CNPP à Vernon.

Après un sympathique accueil de Sébastien SAMUELLI Directeur Marketing du CNPP qui a rappelé dans ses propos l'existence du CEPI et invité les qulques quarante participants "à venir voir ce qui s'y fait"; Pierre Nicolas CARON Responsable prescription France de CHUBB/SICLI, animateur pour le territoire français des "matinales de la sécurité"** a présenté le programme de la matinée.

Le premier sujet abordé a été un examen "digeste" de l'évolution de la réglementation incendie au travers du rapport sur la prévention des risques dans les ERP et les IGH (dont certains paragraphes concernent aussi les ICPE) de juin 2014 (180 pages, 55 recommandations) il est allé à l'essentiel, montrant les évolutions avec l'ancienne réglementation.

Il a ensuite brossé un rapide tableau de la loi DAAF du 24/03/2014 (replaçant celle de 2010), en insistant bien sur la collecte et le traitement des détecteurs avec source radioactive.

La seconde partie de la matinée a été consacrée aux extincteurs et plus particulièrement au contrôle réglementaire et à la maintenance de ceux-ci.

Secondé par l'équipe technique de l'agence de Rouen (voir photo) qui a fait une démonstration in-situ, il a rappelé "ce qu'il faut faire et aussi ne pas faire". Le contrôle et la maintenance des BAES (Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité), des plans et des consignes incendie a également été abordé.

Pour terminer cette matinée l'équipe CHUBB/SICLI, avec Guy GRARD a attiré l'attention des participants sur "les solutions" proposées dans le cadre de son programme prévention:

- plan et consignes
- gamme d'extincteurs portatifs (Intuition, Intégral et Indium);
- gamme d'extincteurs spéciaux (pendulaires, bacs de trempe, espaces confinés, mobiles grosses capacités);
- système Protector ST01 support intelligent pour extincteur permettant de détecter à distance une utilisation de celui-ci;

Et en conclusion

- le système PACK, un outil des gestion de parc d'extincteurs intéressant pour l'industriel car permettant tout en respectant la législation, d'assurer un maintenance adaptée , tout en maitrisant son budget .

A la fin de cette demi-journée, une documentation "papier" et informatique (sur clé USB) a été remise aux participants (ceux qui n'ont pu se rendre libres peuvent toujours la demander à Reynald).
* APSIGHE = Association des chefs de sécurité des IGH et des ERP
** plus de 400 invités dans "les matinales tour" 2014

Le colloque Malveillance organisé par l'ACSES et SIEMENS

photos CEPI

Le 04 décembre, l'ACSES* accueillait en étroite collaboration avec SIEMENS environ cinquante invités sur le plateau du CNPP pour son colloque annuel placé sous le thème de la malveillance.
Après l'accueil de Guillaume SAVORNIN, Directeur général du CNPP; Alain SECOUE, Président de l'ACSES a rappelé le rôle de cette association créée en 1994 qui s'est donné comme missions de promouvoir les politiques d'action en faveur de la sécurité incendie et de la sûreté des biens et des personnes; une orientation qu'elle décline, notamment à travers ses journées d'étude et de formation dont la 21° édition s'esr tenue les 05 et 06 juin derniers à la Rochelle.
Le thème de la malveillance a été abordé sous des angles différents par les intervenants invités à cette occasion.
A.POUPARD, Commissaire de police, chargé de mission à l'ONVS (Observatoire National des Violences en milieu de Santé) a expliqué comment cet organisme mis en place en 2005 (suite aux tragiques événements de l'hôpital de Pau en 2004) vient en aide au milieu hospitalier pour mieux appréhender le risque et mettre en place des opérations de prévention. L'organisme centralise également tous les actes de malveillance perpétrés sur la plateforme dédiée (12 000 faits déclarés en 2013) et édite les statistiques appropriées. L'ONVS édite également des Guides de sécurité pour les professionnels de santé et pour les victimes d'agressions, ainsi que des fiches réflexes (9 à la date) en partenariat avec la FHF (Fédération Hospitalière de France) et la mutualité.
Puis JM.OLIVIERI, Général de Gendarmerie (2*), délégué de défense et de sécurité, conseiller pour la sécurité générale au sein de l'APHP (Hôpitaux de Paris) a présenté le protocole tripartite mis en place depuis le 24/02/2014 entre la Préfecture de police de Paris, le parquet de Paris et l'APHP dans le cadre de la prévention.
R.THEVENET consultant en sécurité du cabinet THEVENET Consultants a ensuite abordé le domaine pratique en développant la chaine de prévention (humain, technique, financier et image), ainsi que l'étude de sûreté et de sécurité publique.
Enfin, Sébastien SAMUELLI, Directeur du marketing CNPP a abordé le thème " le contexte juridique de la réponse à la violence". Développant successivement les items suivants: le triangle de la malveillance, les facteurs de passage à l'acte, le comment et le pourquoi des incivilités.
* ACSES = Association des Chargés de Sécurité en Etablissements de Soins (500 adhérents)

SIEMENS primé à EXPOPROTECTION 2014

L'effet du bruit sur les disques durs est destructeur. Les seules vibrations provoquées par les buses anti-incendie peuvent signifier leur perte. Dommage, alors que l'incendie a été maîtrisé, de constater que l'entreprise a perdu la totalité de ses données.
L'utilisation de la buse silencieuse SDN réduit le bruit émis d'environ 20 dB dans le spectre approprié.
La préparation d'une stratégie anti-incendie dans une salle équipée d'ordinateurs est un exercice périlleux. Même le niveau sonore des buses de pulvérisation, qui diffusent le gaz extincteur, doit être soigneusement anticipé. En effet, le bruit est un des pires ennemis des disques durs des serveurs. En témoignent de récents essais techniques menés par Siemens. L'industriel a démontré en laboratoire que le bruit provoqué par les décharges des buses de pulvérisation, lorsqu'il se situe dans une plage de fréquence allant de 500 Hz à 5 Khz, peut gravement endommager les disques durs en provoquant des vibrations. Afin de lutter contre cet effet indésirable, Siemens Building Technologies commercialisée sous la marque Sinorix qui a remporté le trophée d'argent (2ème prix) du dernier salon Expoprotection, dans la catégorie "Risque Feu".
De conception linéaire, la nouvelle buse est disponible en trois tailles (S, M et L) et peut être positionnée à l'horizontal comme en vertical. Aussi bien adaptée à la diffusion de gaz inerte que de gaz inhibiteur, elle s'accompagne d'une vanne spécifique capable d'éliminer la traditionnelle crête sonore qui survient au début de la décharge. Ce qui a pour effet immédiat de réduire le niveau de 2 à 4 dB. Par ailleurs, le dispositif (breveté) diminue de moitié la vitesse d'émission du gaz (laquelle passe de 60 à 120 secondes). Résultat : un gain supplémentaire de 3dB est obtenu. « *Au total, le niveau du signal sonore peut être réduit de 20 dB sans changer les temps d'émission et de répartition des gaz dans les locaux* », a précisé Philippe Charlot, directeur des solutions d'extinction chez Siemens Building Technologies. Reste à bien positionner ces buses par rapport aux disques durs afin de gagner encore en efficacité.